

COMMISSION FAMILLE, EDUCATION AUX MEDIAS

*Rapport à l'attention de
Madame Nadine MORANO
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité*

Juin 2009

Préface de Madame Agnès VINCENT-DERAY, Présidente de la Commission

Nos enfants doivent apprivoiser les médias et doivent apprendre à les connaître, à appréhender leurs richesses comme leurs dangers et comprendre qu'il leur faut respecter certaines règles. « On ne connaît que les choses que l'on apprivoise », comme le disait le renard du Petit Prince. Bien compris, les médias sont une source inépuisable d'apports, de loisirs, de connaissance, d'ouverture sur le monde et sur les autres. Mal utilisés, ils peuvent se révéler dangereux, vecteurs d'images et de paroles blessantes, perturbantes, sources de comportements addictifs. Les nouveaux modes de consommation des médias sur internet renforcent encore ces atouts comme ces dangers, laissant de plus en plus l'enfant seul face au média, avec des outils dont il a la maîtrise technique, sans en connaître le bon usage. Il faut donc bien distinguer l'éducation aux médias de la protection de l'enfance : il ne s'agit pas seulement d'éduquer pour protéger, mais bien d'éduquer pour devenir acteur, acteur de sa propre consommation, de sa propre création, de sa propre protection.

L'éducation aux médias est un levier pour la protection de l'enfance, elle est nécessaire à l'heure où l'enfant est souvent seul devant le média et doit donc connaître des règles de bonne conduite. Les enfants apprennent à traverser dans les clous, à ne pas parler à un inconnu, à faire du vélo avec un casque, autant de règles à l'égal de celles qu'ils ne respectent pas sur internet et qu'il faut leur apprendre. Les conséquences en termes sanitaire, psychologique, d'échec scolaire, de désocialisation sont trop importantes pour ne pas avancer très vite sur cette question de la maîtrise des médias. Réduire l'éducation aux médias à la protection de l'enfance serait un contre-sens ; l'éducation aux médias porte également des enjeux extrêmement importants de construction interne et externe de l'adulte dans son rapport à lui-même, aux autres, à la société, des enjeux sociaux et civiques de la consommation de médias, comme le décryptage, la distanciation, la mise en perspective, qui doivent être pris en compte.

C'est dans cet esprit, à l'invitation de Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, que la Commission, composée de professionnels des médias et de représentants d'associations de l'éducation, de la famille, de l'enfance, a travaillé : comment construire une relation consciente, active, entre les familles et les médias, dans leur double dimension, d'opportunité et de danger ? pour cela, nous avons identifié plusieurs vecteurs : les enseignants, les médias et bien sûr les familles.

Tous les professionnels et les associations, acteurs du monde de la famille, de l'éducation, des médias, que la Commission a reçus, ont conscience qu'il y a urgence à agir. Les initiatives existent, mais elles sont souvent éclatées ; de bonnes pratiques, des actions, des enseignants actifs, une recherche reconnue, des outils techniques ne suffisent pas à construire une politique. Aujourd'hui force est de constater que les familles sont souvent désemparées, ont du mal à utiliser les outils qui leur sont proposées, ne trouvent pas la ressource dont elles auraient besoin pour échanger avec les enfants sur les médias.

Nous croyons qu'il est temps qu'un changement d'échelle se produise, que les blocages se lèvent, que les acteurs se réunissent et travaillent davantage et mieux ensemble.

Cela suppose de réunir tous ces acteurs pour une action structurée, partagée, relayée.

Cela suppose des ressources validées, attractives, pédagogiques, adaptées aux publics visés.

Cela suppose des canaux de diffusion, des relais efficaces, la participation de tous.

Cela suppose des moyens adaptés.

Les propositions que nous formulons sont les barreaux d'une échelle qui ne permettra pas de franchir une étape si les montants en sont absents ; ces montants, ce sont, d'une part, la création d'une structure durable où tous les acteurs, pouvoirs publics, associations, professionnels des médias, pourront travailler ensemble et échanger et, d'autre part, l'acceptation d'une vision vaste de l'éducation aux médias que nous avons souhaité mettre en avant dans ce rapport.

Car l'éducation aux médias est à la base de nombreux autres volets de l'éducation d'un adulte citoyen et responsable, faisant usage de son libre arbitre. Si la politique de civilisation est un thème de gouvernement aujourd'hui, il est bon de rappeler que notre civilisation moderne ne peut se passer d'une conception ambitieuse de l'éducation aux médias.

Introduction

La Commission Famille, Education aux médias, composée de représentants des associations et d'institutions publiques, ainsi que de professionnels des médias, a été installée le 4 mars 2009 par Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille. Son objectif était d'envisager comment valoriser ces extraordinaires outils de connaissance et d'ouverture sur le monde que sont les médias, pour mieux apprendre aux jeunes à s'en servir, d'élaborer un diagnostic sur l'ensemble des risques qui guettent l'enfant, notamment sur les nouveaux supports. Enfin, elle avait la charge de préparer des solutions concrètes à destination des jeunes et de leurs familles pour que les adultes, parents et enseignants, puissent donner une éducation équilibrée aux médias qui permette d'en utiliser l'ensemble des atouts tout en se prémunissant des effets néfastes.

La Commission s'est donc attachée, grâce à de nombreuses auditions, à d'abord cerner l'évolution des modes de consommation des médias par les jeunes, caractérisée par la montée d'internet et de ses contenus, sites de partage de vidéos, blogs, réseaux sociaux... Ces nouveaux supports amplifient des problématiques déjà présentes pour les médias traditionnels : les questions relevant de la protection de l'enfance – l'exposition aux contenus choquants, pornographiques, de très grande violence –, l'impact sur la socialisation et la concentration – notamment en milieu scolaire –, les phénomènes de pratiques excessives et d'addiction, la question de la fabrique de l'information et des sources, de la distanciation et de l'esprit critique..., prennent une dimension accrue. A cela s'ajoutent des problématiques nouvelles, touchant à la manipulation des données et à leur utilisation par des tiers, ou encore au respect de la législation, concernant les droits d'auteur et la vie privée. Mais l'évolution la plus importante concerne l'indépendance de plus en plus grande des enfants vis-à-vis des parents dans leur consommation de médias : internet est un terrain plus difficile à restreindre et les parents se sentent dépassés par leurs enfants au niveau de leurs propres compétences. Savoir utiliser ces nouvelles technologies ne signifie certainement pas les maîtriser, connaître les règles de leur bon usage, les analyser. La relation entre parents et enfants autour des médias doit donc être rééquilibrée : les parents veulent jouer un rôle plus actif, mais sont souvent en grand désarroi face aux nouvelles consommations médiatiques ; de leur côté, les enfants ont un sentiment de maîtrise, voire de toute-puissance, face aux nouvelles technologies, renforcé par la méconnaissance de leurs parents.

Après avoir établi ce premier diagnostic, la Commission a distingué les objectifs qui devaient être assignés à l'éducation aux médias dans ce nouveau contexte : d'une part, renforcer la protection de l'enfance à proprement parler, non seulement en mettant à la disposition des familles des outils de protection, mais aussi en leur apprenant à s'en servir, et plus largement en aidant les parents à mieux connaître et comprendre les usages de leurs enfants ; d'autre part, développer l'approche civique et sociale de l'éducation aux médias, absolument nécessaire dans un univers de flux d'informations immédiates, d'apparence non hiérarchisées, non respectueuses parfois de l'individu et du droit. Une telle éducation est nécessaire à la construction individuelle comme

sociale et civique des jeunes. La Commission a privilégié cette large approche de l'éducation aux médias, la seule capable de répondre aux enjeux du développement des nouveaux médias, comme aux problématiques posées par les médias traditionnels. C'est aussi une approche qui responsabilise davantage les familles, parents et jeunes, et qui correspond mieux au développement d'une consommation de plus en plus individualisée, où l'enfant est souvent seul face à son écran et doit donc bénéficier d'une formation renforcée – celle que notamment ses parents lui auront transmises, à condition d'être eux-mêmes en mesure de le faire.

Tous les professionnels des médias auditionnés ont conscience de la nécessité de renforcer la protection de l'enfance sur tous les supports, mais la plupart se limitent à cet aspect très réducteur de l'éducation aux médias. En plus de la mise en place d'outils techniques, de filtrage, de modération, qui peuvent se révéler inefficaces s'il n'existe pas de formation à leur usage, cette appétence se traduit par quelques initiatives individuelles, qui, si elles ne sont pas dépourvues d'intérêt, ne correspondent certainement pas à la volonté de construire une politique d'éducation aux médias pouvant toucher toutes les familles. Parallèlement à cette demande éclatée de la part des professionnels, il apparaît que les ressources en éducation aux médias sont elles aussi très parcellaires, malgré leur qualité. De nombreuses initiatives existent pourtant en la matière, qu'elles soient portées par l'Education nationale, au travers notamment du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), par des associations éducatives, de parents d'élèves, dédiées à la protection de l'enfance, ou par les institutions publiques de l'audiovisuel, France Télévisions, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ou encore les instances comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Forum des droits sur l'internet (FDI). Ces initiatives ne sont pas assez relayées, pas assez coordonnées et ne constituent pas une offre lisible et accessible pour toutes les familles : il faut remédier à ces insuffisances en construisant une politique globale.

C'est dans cette direction qu'a travaillé la Commission pour bâtir ses propositions. Son objectif n'était pas de dresser un tableau des initiatives actuelles, ni de proposer de remplacer des initiatives par d'autres ; il était au contraire de proposer des pistes pour organiser et enrichir l'existant, mettre en contact les différentes parties prenantes à l'éducation aux médias, et ainsi toucher le plus grand nombre de parents et d'enfants. Cette approche a débouché sur des propositions très concrètes visant à renforcer la protection de l'enfance, visant à rendre des ressources validées accessibles à tous, visant à mieux coordonner tous les relais.

Ces propositions s'adressent à la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, à l'origine de cette Commission, mais elles concernent également d'autres ministères et institutions, dans la mesure où il s'agit d'un sujet interministériel, qui nécessite une mobilisation générale. C'est pourquoi elles sont organisées autour de la création d'une nouvelle architecture, avec une Fondation Famille, Education aux médias dont le rôle est d'appliquer une politique structurée et ambitieuse de généralisation de l'éducation aux médias, en mettant en regard les ressources, les vecteurs et les publics visés. Le portail internet géré par la Fondation est un outil essentiel pour permettre cette généralisation. A partir de cette structuration, la Commission a travaillé dans trois

directions : le développement des actions d'éducation aux médias en dehors de l'école, en impliquant davantage et mieux les familles, le renforcement de cette politique à l'école, notamment en plus grande adéquation avec les nouvelles technologies, et enfin un plus grand volontarisme dans la protection de l'enfance, avec la mise à disposition conjointe d'outils techniques et d'outils de formation.

Ce rapport n'a certainement pas la prétention d'apporter une réponse définitive à ce défi que représente l'éducation aux médias, ni de faire le point sur l'état des connaissances en la matière. Il souhaite démontrer pourquoi l'éducation aux médias est plus que jamais une priorité, dans toutes ses dimensions, à partir de l'analyse du rapport actuel des familles avec les médias tel que la Commission l'a perçu, grâce à son expérience, ses recherches et sa documentation, et les toujours passionnantes auditions qu'elle a menées, et proposer des mesures réellement applicables, en partant de ces constats. Si ce rapport n'est pas, loin de là, une somme exhaustive, il porte néanmoins une grande ambition : l'espérance de parvenir à un véritable changement d'échelle et de dimension dans la politique publique d'éducation aux médias, en partenariat avec tous les acteurs impliqués. L'élan qui est né ne doit pas s'arrêter : c'est pourquoi il apparaît fondamental qu'une Fondation soit créée, afin de structurer cette politique et poursuivre le fructueux échange entre tous ceux qui participent activement à l'éducation aux médias et croient à son importance croissante pour notre société. C'est aussi un enjeu européen, qui permettrait à la France de garder son rôle moteur en matière d'éducation aux médias.

I/ Le constat : l'évolution des médias et de leur mode de consommation par les enfants impose de repenser et de renforcer l'éducation aux médias, dans une définition élargie qui dépasse la seule protection de l'enfance.

1. *L'importance des nouveaux supports et l'évolution des modes de consommation médiatique des jeunes signifie de nouveaux atouts comme de nouveaux risques pour les enfants et les adolescents.*

La consommation médiatique des jeunes progresse de façon exponentielle sur le support internet : les blogs (sur 10 millions de blogs en France, 80% proviennent d'adolescents), les chats, les réseaux sociaux, les jeux en ligne, la recherche d'information en ligne, la possibilité de partager et de diffuser des vidéos sur les sites de partage, autant de nouvelles pratiques qui s'ajoutent à une consommation de contenus audiovisuels de plus en plus délinéarisée, qu'il s'agisse de vidéo à la demande ou de télévision de rattrapage. D'après un sondage Ipsos réalisé en avril 2009 à la demande de l'association e-Enfance, 44 % des 6-8 surfent déjà régulièrement sur internet. Même s'il s'agit d'une activité très encadrée par les parents, cela dénote l'importance qu'a pris ce nouveau support. Si la consommation télévisuelle des 4-10 ans est restée stable ces dernières années, à un peu plus de deux heures par jour, celle des 11-14 ans a diminué en trois ans de dix minutes, devenant inférieure à celle des 4-10 ans. Une étude commandée par Trend Micro à l'institut Tickbox.net, menée en avril 2009 en France auprès de 1000 parents et adolescents, montre que le « chat » est, de loin, l'activité favorite des adolescents (12-18 ans) sur internet (45%), et surtout des adolescentes (47% pour 41,3% des garçons), bien devant les recherches scolaires (18,4%), la consultation de réseaux sociaux de type Myspace ou Facebook (15,2%), ou encore l'échange d'emails (12,9%). Si le « chat » reste, quel que soit l'âge de l'enfant, le premier usage qu'il a d'internet, les autres activités varient significativement : la consultation de sites de réseaux sociaux augmente de façon exponentielle à mesure que l'enfant grandit, au détriment d'autres activités comme les recherches scolaires.

Cette consommation de nouveaux modes de communication a pris une importance considérable en moins de 10 ans, voire moins de trois ans pour les réseaux sociaux. Cela ne signifie pas que les modes de consommation médiatique traditionnels disparaissent : les phénomènes de consommation simultanée se multiplient, avec une activité sur internet parallèle à l'écoute d'un programme de télévision ou de radio. Cette consommation de contenus audiovisuels change elle-même de nature, avec un double mouvement, de recherche de la consommation individualisée (grâce à la multiplication des postes de télévision dans les chambres), délinéarisée (vidéo à la demande, podcasts,..) et de recherche d'interactivité, souvent sans modération apparente d'un adulte (le développement de la libre antenne en radio, la création de contenus via les sites de partage de vidéos).

Ces nouveaux usages apportent des opportunités nouvelles d'information, de loisirs, de création, de communication, d'ouverture extrêmement positives que la Commission

tient à souligner. L'éducation aux médias, c'est aussi apprendre à savoir profiter de ces possibilités nouvelles.

Mais ces usages sont également porteurs de nouveaux risques, contre lesquels l'enfant doit apprendre à se prémunir, et que les adultes sont encouragés à discerner pour mieux les accompagner. Les conséquences psychologiques sur les enfants – et plus particulièrement les jeunes enfants (télévisions pour les bébés) – ont déjà été observées pour les médias audiovisuels, traditionnels, même si les recherches restent encore peu nombreuses sur le sujet ; ses effets peuvent être démultipliés par une consommation de plus en plus importante et de moins en moins contrôlée.

Le Professeur Philippe Meirieu a mis en avant lors de son audition plusieurs phénomènes liés à la consommation de télévision ou à l'activité sur internet, qui, selon lui, ont des conséquences sur la santé, mais aussi sur la socialisation et sur la réussite scolaire :

- la diminution du pan cognitif, avec la multiplication des images, les informations arrivent plus vite que le temps nécessaire pour les traiter, d'où un phénomène de saturation ;
- le développement du pulsionnel (lié aux phénomènes de zapping et en miroir à des émissions où les images se succèdent sur des plans de plus en plus courts) ;
- un risque virtualisation du réel : comme l'exemple japonais des *utaku* ou *otaku*, il existe le risque de ne vivre que dans le virtuel avec certaines pathologies associées telles que l'obésité, l'addiction, l'isolement, les troubles de la sexualité, ou encore des conséquences comme l'échec scolaire. En France, il y a 4 ans, aucun enfant n'avait d'avatar, cette année plus de 50 % des enfants ont au moins un avatar dans un monde virtuel. Cette dématérialisation de la rencontre, de l'échange avec l'autre, peut présenter de réels risques de confusion mentale ;
- la difficulté d'accéder à la pensée symbolique, car tout doit être montré dans une immédiateté et une globalité, et les images laissent de moins en moins de place au hors-champ.

Il faut cependant noter que de nombreux experts se montrent plus prudents que le Professeur Meirieu sur les aspects de virtualisation du réel et de confusion notamment, voire sont en désaccord avec ses conclusions.

Ces nouveaux usages peuvent également être source de dangers pour l'enfant.

Une enquête menée par l'association e-Enfance sur 2 670 adolescents de 13 à 18 ans sondés via Facebook en mai 2009, montre que 48% des sondés ont déjà reçu une proposition de rendez-vous avec un inconnu et 20 % déclarent l'avoir acceptée (30% pour les garçons de 13-14 ans) ; 29% ont fait l'objet de propositions sexuelles (43% des filles de 13-14 ans) et 53% ont été confrontés à des images de pornographie ou de violence. 76% des enfants gardent leurs mésaventures pour eux, révèle la deuxième partie de l'étude, un sondage Ipsos mené auprès des 9-17 ans. Il indique aussi que plus des deux tiers avouent ne pas respecter les consignes parentales de prudence,

Les pressions psychologiques, bien mises en avant par la campagne financée par l'Union européenne dans le cadre d'« Internet plus sûr » en 2009, peuvent avoir des conséquences très importantes pour les enfants.

Enfin, la construction du rapport des enfants à la citoyenneté et au respect de la loi est un enjeu très important. L'apparente anonymisation de l'accès à internet peut

véhiculer des illusions, comme la virtualité des actes, un certain sentiment d'impunité, que ce soit concernant le respect de la dignité des personnes, le respect de la vie privée ou celui des droits d'auteurs. Or il est important que les enfants et les adolescents comprennent qu'il n'y a pas d'impunité sur internet, et qu'il existe un cadre légal qui doit être respecté. C'est une question d'éducation civique. De la même façon, le rapport à l'information fait partie de la construction citoyenne. L'information sur internet peut apparaître plus libre, plus authentique, alors même qu'il faut apprendre à la classer, à vérifier les sources, à l'analyser, comme toute information, et peut-être plus encore du fait de son absence souvent de médiation professionnelle. Le rapport des enfants et des adolescents à la télévision et à la radio doit également être construit de manière à leur permettre de prendre le recul nécessaire et à comprendre les mécanismes de fabrication de l'information – comme avec la presse écrite d'ailleurs. De même l'usage des données collectées par les fournisseurs d'accès et de services, souvent à l'insu des parents et sans méfiance de la part des enfants, peut causer des problèmes de vol d'identité, de détournement de carte de crédit, et occasionner des besoins comme le droit de correction et de suivi - préconisé par la CNIL.

Cela ne signifie pas que ces médias soient dangereux en tant que tels : il est nécessaire de les connaître, d'en appréhender le fonctionnement, les atouts, les limites, les risques, dans le cadre d'un véritable processus éducatif. Cela est d'autant plus nécessaire que les enfants font preuve d'une grande indépendance dans leurs modes de consommation, ce qui n'est pas une garantie de maîtrise et d'usage responsable.

Le rapport des familles à la consommation de médias change en effet de nature. La consommation délinéarisée ou mobile, plus individualisée, avec une multiplication des écrans auquel l'enfant peut accéder seul, de contenus audiovisuels rend inopérant les dispositifs traditionnels de protection de l'enfance (comme la signalétique par exemple). Le triptyque traditionnel, « choisir avant, regarder avec, parler après », déjà loin d'être appliqué dans les foyers, devient encore plus difficile à mettre en œuvre, ce qui implique une nouvelle conception du partage et de l'apprentissage au sein de la famille.

Internet – encore plus en mobilité – renforce cette tendance, avec une consommation qui échappe bien souvent à la surveillance des parents.

L'étude Trend Micro montre que la chambre est le premier lieu où les adolescents ont une consommation médiatique sur internet. Chez les jeunes parents (entre 25 et 34 ans), c'est près d'un enfant sur deux (44,4%) qui accède à internet dans sa chambre. Les parents ont donc de grandes difficultés pour cerner l'utilisation qu'ont leurs enfants d'internet. La majorité des parents (53,9%) a déjà adopté un logiciel de contrôle parental, mais 54% estiment que ce type de logiciel n'est pas suffisant pour assurer une sécurité optimale face aux différents usages qu'ont leurs enfants d'internet. Sans compter la difficulté qu'ils ont parfois à maîtriser ces outils informatiques, ou à accéder à l'information qui n'est pas suffisante : 61 % des parents, pourtant nombreux à souhaiter limiter le temps passé de leurs enfants sur internet, ne savent pas qu'il est possible de restreindre le temps d'accès grâce au logiciel de contrôle parental (enquête Ipsos/e-Enfance, avril 2009).

Les parents se sentent d'ailleurs dépassés par les nouveaux modes de communication de leurs enfants. Toujours selon la même étude, chez les parents, qui sont 40% à être bien conscients de l'utilisation régulière de cet outil, seulement 32% estiment connaître les « contacts » de leurs enfants, proportion qui baisse à mesure que les parents vieillissent. En effet, la majorité des plus de 55 ans (57%) n'en connaissent que quelques uns, voire aucun pour 14%. Il est donc compliqué pour les parents d'assurer la protection de leurs enfants sur ce type d'applications.

D'après le sondage IPSOS d'avril 2009 déjà mentionné, 43 % des parents reconnaissent ne pas donner systématiquement de règles à leurs enfants sur internet. Et même lorsque des règles sont données, elles ne sont pas forcément respectées par les enfants : sur cinq règles prudentielles (ne pas se rendre à un rendez-vous d'un inconnu, ne jamais dévoiler des informations intimes, ne pas répondre aux messages des gens qu'on ne connaît pas, vérifier ce qui est écrit car tout n'est pas vrai sur internet, ne pas passer trop de temps sur internet), 35 % des enfants (9-17 ans) déclarent respecter toutes les règles, mais 65 % déclarent ne pas respecter au moins une règle, d'après la même enquête.

Le déséquilibre entre des parents qui se sentent dépassés par les compétences technologiques de leurs enfants et un enfant qui a un sentiment de liberté, d'impunité, de domination sur ce terrain pose la question du rapport éducatif, et impose une nouvelle vision de l'éducation aux médias, une vision justement davantage fondée sur la responsabilisation des enfants, qui doivent comprendre que le bon usage n'est pas la maîtrise technique, et des parents, qui doivent être conscients de leur légitimité à donner des règles. Encore une fois, il ne s'agit certainement pas de stigmatiser ces nouveaux médias, mais bien de voir quelles sont les réponses que l'éducation aux médias peut apporter aux familles et aux éducateurs pour garantir un usage qui permette de tirer le meilleur parti des médias tout en évitant les écueils.

- 2. Dans ce nouveau contexte, quelles sont les missions assignables à l'éducation aux médias, et par quels biais peut-elle être efficace ?*

L'éducation aux médias doit être bien distinguée de la protection de l'enfance, qui n'en est qu'un sous-ensemble, ou plus exactement, l'éducation aux médias est un levier pour une meilleure protection de l'enfance, notamment sur les nouveaux supports, où il faut désormais donner aux enfants des moyens de se protéger eux-mêmes, et sensibiliser les parents à des risques qu'ils peuvent ignorer. L'éducation aux médias concerne tous les contenus et usages sur tous les supports. Elle permet aux jeunes de capitaliser de manière consciente sur toutes les opportunités permises par l'offre multi-supports actuelle tout en leur permettant de discerner les risques qu'ils courent ou font courir à d'autres. Il est possible de distinguer les problématiques liées à la diffusion de l'information, qui soulèvent des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie (informations fondées, vérifiées, indépendantes, mais aussi données collectées, utilisées par des tiers étrangers), des risques liés à la diffusion de contenus de divertissement, qui soulèvent des questions relatives à la santé, qu'elle soit physique ou

morale (violence, sexualité, dépendance, déconcentration,...). Ces deux catégories se déclinent différemment selon les supports.

La protection de l'enfance sur les supports traditionnels est l'objet d'une politique active de la part du CSA. Mais, que ce soit dans ses outils techniques ou dans sa communication, cette politique est à un point de rupture et perd de son impact sans véritable éducation aux médias, avec l'essor de la consommation individualisée et non-linéaire. Outre la question de la signalisation, se pose celle de l'offre destinée à la jeunesse, qui pour le CSA a toujours constitué un volet important de la protection de l'enfance. D'après une étude réalisée par S. Livingstone dans le cadre du projet « EU Kids Online », plus il existe une offre de programmes adaptés aux enfants, en télévision ou en ligne, plus les enfants se saisissent de cette offre et sont moins enclins à aller vers des activités à risques. Or les programmes jeunesse ne constituent actuellement que 20 % des programmes regardés par les 4-10 ans, et dans les 100 meilleures audiences réalisées sur cette population en 2008, six concernent des programmes déconseillés aux moins de 10 ans. Cet enjeu du maintien d'une offre adaptée en télévision, et de la vigilance des parents quant à la consommation de leurs enfants, est donc toujours très important.

La situation est encore plus complexe dans l'univers internet, univers d'abondance, et où se développent très rapidement de nouveaux usages, souvent en avance sur les outils de protection ou d'information. Les marges de progrès sont donc importantes, notamment dans le sens du renforcement de la co-régulation que pratique actuellement le FDI. Il ne s'agissait pas de s'interroger sur le renforcement de la lutte contre ce qui relève du pénal, comme la pédopornographie, du signalement de dérives très importantes, de ce qui touche au domaine criminel et judiciaire. L'objectif de la Commission était plutôt de voir dans quelle mesure il est possible de parvenir à un usage maîtrisé d'internet par les enfants et à réduire leur exposition à des contenus qu'ils ne souhaitent pas forcément voir, contenus de grande violence ou de pornographie, même si ces contenus sont légaux car destinés à un public « adulte ». Les travaux et recommandations du FDI depuis 2003 ont permis de façonner des réponses collectives entre les pouvoirs publics et les entreprises, mobilisant les outils réglementaires de chacun. Ainsi, se sont développées des politiques de filtrage parental, d'information des internautes, de contrôle de l'âge.... Ces outils sont importants et ne cessent de progresser, mais il serait erroné d'y voir la résolution de tous les problèmes. Il faut bien évidemment apprendre à s'en servir, et comprendre les enjeux d'une telle protection, comme dans le cas des médias traditionnels où une pédagogie de la signalétique est nécessaire. L'éducation aux médias doit apprendre aux enfants, aux adolescents, comme aux parents, à utiliser ces garde-fous et à se prémunir de ces risques, par le renforcement d'une information accessible, et applicable tant sur le plan technique que pédagogique.

De nouveaux phénomènes prennent de l'importance ; l'éducation aux médias doit là aussi aider à les maîtriser : la violence morale, la pression psychologique et la question du respect de la vie privée. Apprendre qu'un blog, un réseau social peut être un espace public, que les mots et les échanges peuvent avoir des conséquences qui ne sont pas

virtuelles, apprendre comment retirer une référence, une photo, apprendre qu'il n'y a pas d'impunité pour les insultes, commentaires, sont autant de compétences nouvelles que les enfants doivent connaître pour pouvoir évoluer sereinement sur internet. L'apprentissage du droit est d'ailleurs un enjeu fondamental de l'éducation des enfants : le respect de la dignité humaine, du droit à la vie privée, du droit d'auteur, sont des principes fondamentaux qui ne peuvent être remis en cause par des usages en apparence dématérialisés mais dont les conséquences dans la vie réelle sont avérées. La génération actuelle n'ayant pas été suffisamment formée à ces enjeux, il devient urgent de prendre en compte cette problématique, dès le plus jeune âge, et d'associer durablement l'éducation aux médias aux droits de l'homme, notamment dans le contexte européen. Le FDI et la CNIL ont mis en place une information sur les droits sur internet qui est très consultée : cette information doit être développée et surtout toucher tous les publics.

L'enjeu civique prend encore de l'importance avec la multiplication des contenus et l'accélération de leur vitesse de circulation, sans médiation. Comprendre ce qui est véhiculé, comprendre que la technologie n'est pas neutre est un enjeu primordial. Différentes dimensions de l'éducation aux médias doivent être mises en avant dans ce cadre, qu'il s'agisse d'une éducation à l'image, aux stéréotypes véhiculés par l'image, à la distanciation, d'une éducation à la marchandisation du contenu et à la publicité, d'une éducation à la fabrique de l'information (que ce soit l'actualité ou les données).

Cette éducation est très importante en presse écrite, en télévision, en radio : apprendre la mise en perspective, le décryptage, la distanciation est fondamental. Internet apparaît souvent comme un espace de gratuité et d'information libre ; ces deux présupposés, qui ne correspondent que très imparfaitement à la réalité, doivent être mieux expliqués. Cela nécessite une éducation à la hiérarchisation des sources, des données, des informations et de comprendre comment fonctionne le référencement des pages, et sa dimension commerciale. Cette éducation est absolument primordiale pour la formation de citoyens capables d'exercer leur libre arbitre et de participer activement à la démocratie. Car si internet peut être un support qui facilite la discussion, l'accès à l'information, la pluralité des expressions, il ne doit pas être considéré comme un lieu d'information validée, alors qu'il n'existe pas de hiérarchisation dans la validation. De plus en plus, les enseignants demandent à leurs élèves de faire des recherches sur internet ; il est nécessaire de leur en fournir les règles. D'après l'enquête IPSOS/e-Enfance, 92 % des parents ne pensent pas à dire à leurs enfants que tout n'est pas vrai sur internet. Cette dimension de l'éducation aux médias peut être portée au sein de l'école républicaine, et par le service public de l'audiovisuel, qui a une tradition de décryptage de l'information, ainsi que par la presse (papier et numérique). Cette pédagogie de la fabrique de l'information est une part majeure de l'éducation aux médias.

Ces exemples montrent combien le champ de l'éducation aux médias est vaste. La Commission a estimé qu'il était nécessaire, avant même de formuler des propositions, d'adopter la définition de l'éducation aux médias de façon très large proposée par

l'Agenda de Paris, votée par l'Unesco, et reprise par la division « Société de l'information » dans la communication de la Commission européenne (décembre 2007). L'éducation aux médias doit s'adresser à toutes les générations : enfants dès leur plus jeune âge, adolescents, aussi bien que parents et grands-parents. Elle concerne tous les supports, tous les médias, depuis les médias traditionnels presse, radio télévision, jusqu'aux nouvelles formes de communication qui se sont développées sur internet, tous les formats (fonctionnement de la télé réalité, publicité,...). Elle s'intéresse au financement des médias (publicité, redevance, placement de produit, enjeux économiques,...), aux règles juridiques (droit à l'image, diffamation, données personnelles), aux processus de création (fiction), aux processus de construction de l'information, du document et des données. Elle concerne tous les enjeux des relations des médias aux jeunes : enjeux d'expression, de citoyenneté (consommérisme, sexisme...), et risques (protection des mineurs, rencontres avec des personnes malveillantes, exposition de la vie privée...). Dans ce cadre, il faut associer étroitement éducation aux médias, droits de l'homme et droits de l'enfant, et ne plus opposer les droits de l'homme en termes de liberté de communication aux autres droits de l'homme (dignité, vie privée, droit à l'image) et à la protection des mineurs.

Cette vision large de l'éducation aux médias doit permettre d'éviter plusieurs écueils : se focaliser uniquement sur les risques, et oublier les enjeux de compréhension et de meilleure maîtrise positive ; se focaliser uniquement sur la dimension technique et oublier les enjeux de citoyenneté ; mobiliser le seul lieu d'éducation formelle qu'est l'école, en oubliant la mobilisation des associations pédagogiques agissant dans l'éducation non formelle,....

Une fois posée cette définition, quels sont les leviers pour développer une telle politique ?

3. *La définition d'une nouvelle politique publique d'éducation aux médias, associant tous les acteurs, s'impose.*

Il ressort des différentes auditions de professionnels des médias menées par la Commission un volontarisme affiché en matière d'éducation aux médias. Mais leur conception se limite souvent à la protection de l'enfance, et, à l'intérieur de celle-ci, à la mise en place d'outils de protection de l'enfance. Pourtant, le respect de la signalétique et l'installation d'un double verrouillage dans le domaine de l'audiovisuel ne constituent qu'un aspect minime de ce que représente l'éducation aux médias, de la même façon que la mise en place des outils techniques de filtrage, de signalement,..., sur internet ne suffit pas à assurer un rapport conscient et éclairé des enfants et des jeunes avec ces nouveaux médias. Il manque en effet plusieurs dimensions, la première étant celle de la pédagogie de l'usage - comment se servir de ces outils ? pourquoi faire ? comment responsabiliser les enfants dans une langue accessible ? -, la deuxième étant la mise en avant non des risques des médias, mais de leur absence de neutralité, ce que l'on a désigné comme l'enjeu civique de leur compréhension. Ce sont ces dimensions qu'il faut désormais construire. Mais si les professionnels sont d'accord avec les associations,... pour dire qu'un changement d'échelle est nécessaire, ils

estiment que ce n'est pas à eux de développer des outils au-delà de l'obligation, qu'elle soit légale ou morale, de garantir un niveau élevé de protection de l'enfance. Ils sont prêts à participer à ce mouvement d'élargissement de l'éducation aux médias, à condition d'être accompagnés dans le cadre d'une véritable politique partenariale.

L'offre en éducation aux médias est aujourd'hui développée, avec des contenus éducatifs de l'audiovisuel public (France 5, l'INA,...), des informations, des modules de formation, des sites thématiques nombreux, des brochures éditées par les pouvoirs publics, des initiatives européennes comme « Internet plus sûr », l'adoption d'une Charte des sites communautaires, le lancement d'un appel d'offres pour un numéro d'information aux familles (en France, le service Net écoute Famille (0820 200 200 a été sélectionné)... Elle peut s'appuyer sur une recherche reconnue au niveau international et sur un tissu associatif très actif. Pourtant, ces ressources ne sont pas toujours bien connues des familles, les initiatives ne sont souvent pas assez coordonnées entre elles et manquent de lisibilité, elles ne sont pas assez relayées par les différents vecteurs que sont la famille, les médias et l'éducation, elles sont trop souvent limitées à l'aspect protection de l'enfance qui ne peut se suffire à lui-même (l'éducation aux médias est nécessaire pour garantir une bonne protection des enfants). Dans le domaine de l'éducation nationale, le CLEMI joue un rôle moteur, pour la formation des enseignants, pour l'organisation des actions d'éducation aux médias dans les établissements scolaires (comme la Semaine de la presse et des médias dans l'école). Mais il ne s'agit pas d'une action systématique, elle ne touche ni tous les enseignants, ni tous les élèves. De la même façon, les professeurs documentalistes, qui pourraient assumer cette mission, n'ont pas une place à la hauteur de l'importance que doit revêtir l'éducation aux médias. Les initiatives prises dans le cadre de l'Education nationale souffrent souvent de deux défauts : elles sont parfois en retard par rapport à l'évolution du rapport des enfants aux médias ; elles sont rarement généralisées et ne touchent qu'un nombre restreint d'élèves. Le tableau est donc contrasté : malgré ses qualités, l'offre actuelle en éducation aux médias souffre d'une absence de coordination et de visibilité. Il faut désormais faire davantage le lien entre parents, enfants, école et médias dans le cadre d'une politique structurée d'éducation aux médias, en mettant à disposition les bonnes ressources aux bonnes personnes, au bon moment, à la bonne échelle.

Cette politique d'éducation aux médias doit être publique et interministérielle pour pouvoir prendre en compte les différents enjeux exposés précédemment. Elle doit apporter une cohérence qui aujourd'hui fait défaut et permettre de mobiliser tous les relais pour être réellement efficace. Elle doit être en mesure de prendre en compte la dimension européenne et internationale. Si la définition de cette politique doit rester du domaine public, son application peut très bien passer par une structure mixte et indépendante, associant les pouvoirs publics, les représentants de la société civile et les professionnels des médias. Une telle structure faciliterait l'adéquation entre les ressources, les besoins des familles, et leur mise à disposition via différents relais dont les médias eux-mêmes.

La responsabilité sociale de tous est engagée sur un sujet qui concerne l'avenir des enfants et des adolescents, leur épanouissement, leur rôle de futurs citoyens.

II/ Les propositions : construire une politique structurée d'éducation aux médias pour tous.

La Commission a constaté l'impérieuse nécessité de mise en commun des ressources en éducation aux images, aux médias et aux écrans, et d'un changement d'échelle important dans la formation. Aux côtés des ressources et formations déjà conçues, notamment dans les dispositifs scolaires, aux côtés des initiatives individuelles, institutionnelles ou associatives, intéressantes mais trop éclatées, se pose la question de la construction d'un véritable plan d'action visant à sensibiliser toutes les familles, un plan incluant l'ensemble des acteurs concernés par l'urgence du besoin d'éducation aux médias. Ce plan d'action repose sur une définition large de l'éducation aux médias, qui intègre toutes les dimensions exposées dans la première partie, depuis la protection de l'enfance jusqu'au développement de l'esprit critique. Les propositions que la Commission a souhaité mettre en avant visent à construire cette approche globale de l'éducation aux médias. Nombre d'entre elles sont d'ailleurs liées à la constitution d'un véritable espace de dialogue et de conception, rassemblant tous les acteurs de l'éducation aux médias, qui doit être à l'origine d'un véritable changement d'échelle ainsi que de la continuité et de la lisibilité de la politique publique d'éducation aux médias relayée à travers les différents vecteurs que sont la famille, l'école, les médias.

L'ensemble de ces recommandations implique des mesures budgétaires spécifiques et un soutien fort des pouvoirs publics, avec un travail commun de plusieurs ministères concernés (Famille, Education, Culture, Economie numérique, Jeunesse, Enseignement supérieur...).

Cette étape est aussi liée à l'actualité européenne et à des décisions et directives qui affectent la réalité française. La conception française de l'éducation aux médias a fait des émules dans le monde entier, notamment de par son inclusion des diverses dimensions de la formation (protection, participation, promotion,...) : cette force doit être préservée, grâce une politique publique volontariste d'éducation aux médias

L'éducation aux médias peut déjà compter sur beaucoup de ressources, beaucoup de passion ; l'organisation et l'impulsion que pourra donner l'Etat seront donc primordiales pour parvenir à cette nouvelle étape de généralisation, de sensibilisation, d'information et de formation de toutes les familles à un enjeu majeur pour la vie quotidienne comme pour la citoyenneté.

AXE I : Structurer et renforcer l'offre en éducation aux médias

Proposition n°1 : Création d'une Fondation Famille, éducation aux médias

Pour changer d'échelle, et assurer pérennité et stabilité à l'éducation aux médias dans sa phase de développement national, la Commission propose de créer deux instances complémentaires, garantissant l'indépendance et la cohérence de cette politique publique, avec un programme national, de même que l'association et la participation active de tous les partenaires, grâce à la création d'une Fondation. Il ne s'agit pas de se substituer aux autorités publiques existantes, mais bien de mobiliser des partenaires

sur un projet national d'éducation aux médias, produisant une valeur ajoutée (coordination, incitation, évaluation ...) et servant l'intérêt général.

Le Programme national pour l'éducation aux médias, programme interministériel associant également les instances de régulation, serait chargé de coordonner des politiques publiques nationales (éducation, famille, industrie, social, culture, jeunesse...) et d'assurer la cohérence et le suivi des projets mis en œuvre dans le cadre d'une Fondation associant secteur public, secteur privé et société civile. Le programme permettrait de rassembler tous les acteurs de l'éducation aux médias pour construire une politique commune, reposant sur des principes d'action partagés, en direction notamment des familles, et ce, dans la durée. Le programme serait chargé de l'aspect validation et labellisation des actions.

La Fondation Famille, Education aux médias aurait quant à elle un rôle opérationnel, créant des synergies entre les acteurs du secteur public, privé et civique pour la mise en œuvre concrète de la politique d'éducation aux médias. Son action porterait sur trois missions : recherche, éducation/formation, opérations (sensibilisation, production d'outils, évaluation des outils...). Par souci de transparence, elle fonctionnerait sur la base d'appels d'offre publics, maintenant un certain contrôle sur la conception en amont des projets proposés, et assurant ainsi l'équilibre entre les partenaires. Elle permettrait d'associer les compétences, les financements et les vecteurs nécessaires à cette nouvelle politique. Une telle structure correspondrait à l'enjeu de généralisation de l'éducation aux médias qui a été souligné plus d'une fois : la seule initiative individuelle ne peut plus suffire, et l'enceinte de l'école, où le CLEMI doit continuer de jouer son rôle majeur, ne peut suffire.

La Fondation rassemblerait les institutions publiques, les associations, les chercheurs, les professionnels des médias et des réseaux (télévisions et radios publiques comme privées, fournisseurs d'accès à internet, sites et portails internet,...) qui le souhaiteraient. Elle serait dirigée par un conseil d'administration représentant les différentes parties prenantes - collège des institutionnels (différents ministères, collectivités territoriales, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Forum des droits sur l'internet), collège des associations représentatives de la société civile (associations familiales, éducatives, de parents d'élèves, spécialisées dans le rapport enfance et médias,...), collège des professionnels des médias et des réseaux (télévision, radio, internet, presse) - et comprendrait un conseil scientifique. Le fonctionnement de la Fondation serait pluraliste : il s'agirait d'organiser la ressource, de la rendre plus efficace vis-à-vis de son public, pas de la restreindre. Le fonctionnement de la Fondation privilégierait donc la logique d'appels d'offres publics pour la création de nouvelles ressources.

Son financement serait mixte, public et privé, équilibré, garant de son indépendance, avec des ressources privées provenant des partenaires et des ressources publiques liées à la consommation de médias sur tous les supports.

La mission de la Fondation serait multiple :

- assurer une veille sur les actions d'éducation aux médias et constituer un Observatoire ;
- financer la recherche en éducation aux médias, recenser les chercheurs sur ce thème ; la Fondation pourrait lancer un appel à projets pour une étude

qualitative sur les relations jeunes/médias (radio, TV, internet, jeux vidéos...), qui serait renouvelée régulièrement ;

- faire émerger des ressources validées d'éducation aux médias, disponibles pour le plus grand nombre ; soutenir des actions, d'information, de communication, notamment des différents médias, des collectivités, des associations, que ce soit par l'expertise ou le financement de nouvelles ressources, grâce à un fonds et par des appels d'offres publics ; les actions de formation des personnels médiateurs d'éducation aux médias seraient également particulièrement soutenues ;
- être un lieu de dialogue, servir de lien entre la recherche, l'associatif, les professionnels participant à la Fondation... ; les professionnels des médias, impliqués sur le long terme dans la Fondation, pourront ainsi construire une véritable politique d'information et d'éducation aux médias, en bénéficiant de l'expertise nécessaire ;
- faire le lien avec les actions mises en œuvre au sein de l'Education nationale, par un partenariat permanent et renforcé avec le CLEMI (qui siègerait de droit au Conseil d'administration).

La Fondation travaillerait en lien étroit, dans le cadre du programme national, avec les différentes autorités de régulation, membres par ailleurs de son conseil d'administration. La Fondation n'a pas vocation à se substituer aux différentes institutions ou associations, mais bien à être un lieu d'échange, de partage, avec un accès à une validation scientifique et pédagogique.

Proposition n°2 : Création d'un portail consacré à l'éducation aux médias, rassemblant les ressources utilisées sur tous les supports
--

La conception de ce portail serait réalisée au niveau de la Fondation, qui en assurerait également le financement et la maintenance.

Son objectif serait d'offrir aux médiateurs éducatifs, parents, enseignants, associatifs, mais aussi aux enfants, aux jeunes et aux professionnels des médias, des ressources adaptées, outils à télécharger, supports audiovisuels (animations pour les plus petits, fictions pour les ados, jeux ludo-éducatifs, magazine pour les parents ...), déclinables en kit de formation, en ajouts sur des sites internet... Il constituerait également un site « d'écoute partagée », permettant aux familles, aux éducateurs, aux associations, aux professionnels de dialoguer. Il permettrait également de renvoyer aux différents portails et sites existants.

Ce site pourrait s'inspirer de modèles étrangers comme le site du Réseau éducation médias au Canada ou encore l'observatoire de l'Alliance des Civilisations qui n'offre pas un accès en Français pour l'heure.

Il comporterait trois parties : une partie comportant les ressources validées dans le cadre du Programme national d'éducation aux médias, classées par thèmes ; une partie offrant des liens et des contenus de sites partenaires (associations, professionnels réalisant des émissions ou des articles sur le sujet) ; une partie visant à l'écoute partagée.

Dans sa première partie, le site comporterait des rubriques sur les sujets principaux de lutte contre les risques et de droit (protection de la vie privée, droit à l'image, droit d'auteur, violence, pornographie, pédophilie, arnaques diverses), mais aussi sur tout ce

qui touche à la compréhension des médias, de leur fonctionnement, de leur promotion, afin d'organiser la ressource existante et de la rendre plus accessible. Il ne porterait pas une vision négative des médias, mais bien une vision de « bon usage » visant à tirer le maximum de leurs potentialités et à réduire les risques au minimum. Les ressources disponibles seraient soit des ressources existant en France ou à l'étranger sélectionnées pour leur pertinence soit des contenus spécifiquement réalisés, après appel à projets, sous l'égide de la Fondation. La Fondation doit agir en tant que centre de ressources et diffuser autant que faire se peut du contenu libre de droit et mutualisé.

Dans sa seconde partie, le portail renverrait vers les sites de chaque partenaire qui pourrait conserver son individualité, et afficherait des contenus professionnels. Les ressources éducatives et pédagogiques de l'audiovisuel public, qu'il s'agisse de la très large offre de France 5 (Curiosphère.tv, Lesite.tv,...) ou de celle de l'INA, doivent être mieux connues et seraient ainsi valorisés.

Dans sa troisième partie, le portail comprendrait un espace d'échange de témoignages, de bonnes pratiques, de dialogue entre familles sur ce thème. Il mettrait en valeur des initiatives existantes de dialogue avec les parents, comme le numéro Net écoute Famille (0820 200 200), avec lequel il doit être articulé.

Le portail comporterait également un espace recensant les appels à projets.

L'usage de ce portail serait encouragé par les sites les plus visités par les jeunes ainsi que par les sites éducatifs, qui créeraient un lien visible vers ce site et pourraient reprendre son contenu sur le leur lorsqu'ils le souhaitent. La référence à ce site serait intégrée aux campagnes de communication à venir. Il ne s'agit pas de substituer aux sites existants comme Internet sans crainte, PédaGoJeux,..., les sites institutionnels, les sites des associations, un site unique, mais bien d'offrir un portail de ressources et d'accroître la visibilité globale des sites plus spécialisées et des contenus développés par les uns et les autres, tout en renforçant le contenu pédagogique lorsque cela est nécessaire. La structure de la Fondation garantirait que chacune des parties concernées puisse s'exprimer sur ce point, tout en assurant l'inscription de cette action dans le cadre du Programme national d'éducation aux médias.

Le contenu de ce site serait ainsi destiné, dans sa première partie, à être repris par tous les supports, les professionnels des médias (audiovisuel, internet, presse), les associations, mais aussi les équipementiers (sous forme d'une Charte de bons conseils comprise dans les emballage avec le mode d'emploi technique), comme une ressource efficace, ayant bénéficié d'un conseil scientifique et pédagogique en éducation aux médias. Il serait alimenté, dans sa seconde partie, par les productions de ces mêmes professionnels, associations,..., offrant à tous un relais efficace.

Proposition n°3 : Lancement de la Journée Famille et médias, à la suite de la Semaine de la presse et des médias dans l'école

L'objectif de cette Journée est de faire mieux connaître aux jeunes, mais aussi aux adultes, les médias, leurs possibilités, leur fabrication, leur fonctionnement, mais aussi leurs risques, sous une forme ludique, tout en faisant passer des messages importants d'éducation aux médias à tous les membres de la famille. Cette Journée serait un moyen d'associer parents, enfants, monde éducatif, monde associatif, collectivités locales, professionnels des médias autour de cette problématique essentielle. Elle

aurait lieu le week-end qui suit la Semaine de la presse et des médias dans l'école – avec une ouverture le samedi matin des lieux scolaires, pour une bonne préparation des enfants et un véritable ancrage pédagogique. Les écoles pourraient d'ailleurs accueillir des manifestations dans le cadre de cette Journée.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école doit être revalorisée : cette semaine serait obligatoire dans le cadre de l'éducation nationale, avec une journée de cours banalisée, et le reste de la semaine consacrée à une approche de l'éducation aux médias par chaque enseignant dans sa matière et par des interventions des professeurs documentalistes. Les actions habituelles menées lors de cette semaine seraient complétées grâce à la mobilisation des professionnels des médias. La visibilité de cette Semaine serait renforcée grâce à une offre dédiée de programmes d'éducation aux médias diffusés sur le service public de l'audiovisuel, et grâce à sa prolongation par la Journée Famille et médias.

Cette Journée serait l'occasion de visiter l'ensemble des médias, nationaux, régionaux, tous supports, radio, tv, internet, presse... Le service public de l'audiovisuel serait particulièrement impliqué.

Elle serait aussi l'occasion d'un certain nombre d'animations, dont les kits seraient proposés à des réseaux associatifs ou à des collectivités territoriales pour jouer à la télévision, apprendre à se servir d'internet, respecter la vie privée, ne pas surconsommer,... Par exemple, un kit de jeux tv autour de la télévision, de la radio, de l'internet, pourrait être mis à disposition des centres de loisirs, des écoles, des médiathèques, des clubs de jeux tv,... Différentes institutions, comme le CSA, le CLEMI, le Forum des droits sur l'internet, mais aussi les associations, pourraient participer à l'élaboration de ces kits.

Des prix pourraient être attribués aux réalisations non professionnelles les plus abouties, cherchant à faire comprendre le fonctionnement des médias et de la société de l'information, avec une exposition sur le portail de la Fondation.

Une telle Journée permettrait de mobiliser les collectivités territoriales, le réseau des bibliothèques de quartier et médiathèques, les réseaux d'aide sociale, pour sensibiliser la population dans son ensemble, et notamment les parents en difficulté. L'Association des maires de France serait associée à sa conception.

La communication sur cette manifestation serait assurée par une mobilisation de l'ensemble des médias, avec des articles et des émissions spécifiques.

La Fondation pourrait superviser, en lien notamment avec le CLEMI, l'ensemble de cette manifestation et en être le conseiller scientifique pour garantir un véritable contenu éducatif. Au vu de l'étendue des sujets d'éducation aux médias, une thématique particulière pourrait être déterminée chaque année au niveau de la Fondation, afin de garantir une plus grande efficacité pédagogique de cette journée.

Proposition n°4 : Créer un véritable réseau européen d'éducation aux médias
--

Les initiatives de la Commission européenne en matière d'éducation aux médias sont nombreuses, mais, mis à part ce qui est réalisé dans le cadre du programme « Internet plus sûr », elles demeurent souvent trop théoriques, trop éparées, et consistent davantage en aides à des actions nationales. Les réalisations des différents pays ne sont

pas assez connues et relayées, alors que certaines pourraient être traduites et adaptées. Il est donc nécessaire de créer un véritable réseau de chercheurs, de partage d'expérience et de bonnes pratiques. La France pourrait ainsi proposer la création d'une Alliance européenne pour l'éducation aux médias, qui, sur la base de la définition large de l'éducation aux médias portée par l'Union européenne, mettrait en avant les pratiques les plus intéressantes et soutiendrait par des appels d'offres le lancement de nouveaux programmes.

Une initiative pourrait également être prise dans le cadre de l'UNESCO, actif sur le sujet, et de l'ONU, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'enfant.

Le monde francophone est par ailleurs un espace de coopération naturel pour tout ce qui touche à l'éducation. Certaines ressources ou campagnes de communication pourraient être réalisées en commun et utilisées dans tous les pays francophones qui le souhaiteraient, notamment en Afrique. Ce partenariat devrait être organisé sous l'égide de la Fondation, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

AXE II : Mieux sensibiliser les familles en dehors de l'école

Proposition n°5 : Développer des actions de formation en direction du monde de la famille, des professionnels de l'enfance et des parents
--

Pour sensibiliser les familles, il est nécessaire de poursuivre le travail de formation des professionnels de la famille, notamment en mobilisant les réseaux et les équipements (CAF, REAAP, Points info-famille, médiathèques, espaces publics numériques, ateliers de la société solidaire numérique, ...). Des kits de formation et un espace dédié sur le portail « Famille, Education aux médias » (boîte à outils, échanges d'expériences, etc.) pourraient ainsi être mis à leur disposition. Les professionnels, animateurs et associations qui s'occupent des familles en difficulté seraient particulièrement accompagnés, grâce à des relais spécifiques et des campagnes de formation ciblées, de même que les associations qui accueillent des enfants placés en dehors de leur famille par l'aide sociale ou encore les associations d'accompagnement éducatif, dont le rôle doit être central en la matière. Tous les acteurs consultés s'accordent à reconnaître qu'il est nécessaire de faire débiter l'éducation aux médias dès le plus jeune âge, dans une optique de prévention. Les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence doivent être également formés, avec des cursus adaptés aux différents âges. L'éducation aux médias pourrait ainsi être partie intégrante de la formation initiale des assistantes maternelles, en lien avec les collectivités territoriales qui doivent être davantage impliquées. Les relais assistantes maternelles peuvent également devenir des lieux de formation sur ce sujet, et d'échange avec les parents sur ce thème. Les éducateurs jeunes enfants seraient également concernés. L'éducation aux médias pourrait être mise en œuvre dans les centres aérés, les centres de loisirs, ... Plusieurs communes pourraient choisir d'expérimenter des activités ludo-éducatives autour de l'éducation aux médias, avec des animateurs formés spécifiquement. Cette expérience pourrait d'abord être tentée dans une dizaine de villes pilotes.

Les différents acteurs du monde de la famille (CNAF, UNAF, MSA...) pourraient mobiliser l'ensemble de leurs supports de communication dans le but de relayer une campagne d'éducation aux médias portée par la Fondation, sur le thème d'un usage positif, partagé et intergénérationnel des médias. D'ailleurs, il convient de souligner que les parents ne sont pas les seuls vecteurs de l'éducation aux médias : les grands-parents, mais aussi les frères et sœurs plus âgés, responsabilisés vis-à-vis de leurs benjamins, peuvent jouer un rôle en la matière et doivent être sensibilisés.

Sur la base d'un cahier des charges rédigé au niveau national sous la direction du Ministère de la Famille, en lien avec le conseil scientifique de la Fondation et ses membres institutionnels, des formations pourraient être proposées à tous les parents. Les parents seraient informés de cette possibilité via leur caisse d'allocation familiale, les réseaux d'aide à la parentalité (REAPP),..., avec une attention particulière pour les parents en difficulté. La formation serait gratuite pour les parents, ce qui nécessite un financement, soit public, soit par le biais de la Fondation, des différents organismes ou associations qui pourraient être habilités à la dispenser. Cette formation pourrait être dispensée dans les écoles notamment, dans le cadre de la Journée Famille et médias.

Proposition n°6 : Accroître l'offre du service public de l'audiovisuel sur tous les supports

La mission d'éducation aux médias de France Télévisions, inscrite dans son nouveau cahier des charges, et notamment celle de France 5, doit se traduire très concrètement, par exemple avec un magazine hebdomadaire autour de l'éducation aux médias. Cette émission pourrait exister à l'antenne et/ou avoir une place propre sur le site internet du groupe, avec la possibilité de la diffuser sur toutes les plateformes de contenus audiovisuels privées ou publiques, les sites de radio, journaux,... Ce type de diffusion aurait un impact fort en terme d'innovation et permettrait de toucher le public souhaité, les jeunes.

La Commission recommande aussi la mise en place d'une émission d'information à destination des enfants, pouvant bénéficier de l'expérience de la presse jeunesse (comme l'exemple de www.monquotidientv.fr/). Cette émission ne se contenterait pas de rendre accessible les informations : elle impliquerait les enfants et décrypterait la fabrique de l'information. Certains médias étrangers ont développé des émissions de ce type depuis plusieurs années comme la célèbre « Newsround », de Children's BBC, créée en 1973 et qui depuis 36 ans a su intégrer les ressources en ligne pour maintenir sa proximité avec son jeune public (<http://news.bbc.co.uk/cbbcnews/>). De la même façon, Radio France pourrait proposer une émission similaire sur l'une de ses antennes, le Mouv' par exemple ou sur son site internet.

Ces programmes, ces ressources, ainsi que les émissions réalisées par les télévisions lycéennes (cf. proposition n°12), pourraient être mieux exposées grâce à la création d'une véritable chaîne de télévision du service public consacrée à la découverte des médias, avec une visée éducative et ludique à laquelle tous les acteurs, associations, parents, jeunes, institutionnels, pourraient participer. Cette chaîne, avec une grille organisée, pourrait être diffusée sur plusieurs supports, notamment les nouveaux supports (web, mobile, iptv...). Elle constituerait un média global avec un fort relais sur

internet, en lien avec le portail « Famille, éducation aux médias ». Son site internet ne permettrait pas seulement la diffusion de la chaîne, il accueillerait des programmes en vidéo à la demande, notamment ceux réalisés par des jeunes, notamment les lycéens, les programmes du service public,...

Ce site comporterait également une plateforme publique d'expression partagée, sans publicité, qui offrirait aux jeunes un espace régulé et accompagné pour découvrir ces nouvelles formes d'expression que sont les blogs, pages personnelles,.... Cette plateforme permettrait aux jeunes de créer un blog avec un accompagnement permanent, grâce à des vidéos, une foire aux questions, une aide accessible facilement. Ces blogs auraient un niveau de modération élevé, mais qui s'accompagnerait toujours d'une dimension pédagogique. La plateforme comporterait aussi la possibilité de créer des blogs de classes, des blogs familiaux, outils pédagogiques essentiels pour le partage entre enfants et adultes sur la pratique d'internet. Enfin, une rubrique « Portfolio » apprendrait aux enfants à réfléchir aux données qu'ils ont envie de rendre publiques sur internet, notamment celles qu'ils considèrent comme relevant de la sphère publique. La CNIL pourrait être associée à ce volet vie privée et droits de l'homme. Elle constituerait une norme de référence, que la France pourrait d'ailleurs porter au niveau européen.

L'existence d'une telle plateforme n'est certainement pas exclusive de l'ouverture d'une discussion approfondie avec les professionnels pour obtenir de leur part des engagements envers le public jeune. D'ailleurs, la Commission sait bien qu'une telle plateforme publique ne serait pas forcément très fréquentée, du moins passé un certain âge. Cette plateforme serait donc déclinée sous forme de « brique » que les différents sites fréquentés par les enfants et les adolescents seraient incités à reprendre lorsqu'ils veulent créer un espace de blog, chat.... La présence de cet espace sur les sites jeunesse très fréquentés permettrait de généraliser cette norme.

Proposition n°7 : Encourager au développement de contenus d'éducation aux médias sur tous les supports privés
--

Les médias privés devraient également jouer un rôle important en matière d'éducation aux médias, avec le concours scientifique de la Fondation.

Les chaînes de télévision et de radio privées pourraient désigner chacune un référent « éducation aux médias », contact de la Fondation, et définir un engagement annuel d'actions sur ce thème sous le contrôle du CSA. Les chaînes ayant un public particulièrement important d'enfants pourraient être spécifiquement incitées à produire ce type d'émission, bénéficiant d'un fonds de concours de la Fondation. Ce dispositif pourrait être élargi aux sites internet présentant largement des contenus audiovisuels, avec le concours du Forum des droits sur l'internet. Les sites de partages de vidéos pourraient par exemple ouvrir une rubrique spécifique « éducation aux médias » ; cette rubrique permettrait de mieux relayer les vidéos sur ce thème, émissions provenant des éditeurs ou vidéos produites ou sélectionnées par la Fondation ou différents acteurs, mais aussi de donner la possibilité au public, et notamment aux jeunes, de réaliser des vidéos sur ce thème, d'être les acteurs de ce mouvement d'éducation aux médias. La Fondation pourrait décerner un prix à la meilleure vidéo.

La presse, notamment jeunesse, pourrait également être sollicitée au travers de partenariats avec la Fondation.
Enfin les éditeurs d'ouvrages et de manuels scolaires pourraient être associés à cette dynamique.

Proposition n°8 : Progresser vers une signalétique uniforme pour les contenus audiovisuels

La signalisation des programmes est un support nécessaire pour les parents. Or ce système qui existe en télévision est pour l'instant absent pour d'autres contenus audiovisuels, et son exposition doit être globalement améliorée.

La première étape serait d'en améliorer le fonctionnement pour la télévision, sous l'égide du CSA. La signalétique moins de 10 ans disparaît aujourd'hui rapidement de l'écran après le début du programme. Cette absence de signalisation continue a été dénoncée par les associations familiales et ne correspond plus à des modes de consommation où le programme peut être pris en cours de route. Par ailleurs, il semble nécessaire de faire apparaître systématiquement la signalétique dans les pages de programme TV de la presse, ainsi que sur les sites internet. Enfin, ce sont les chaînes elles-mêmes qui signalent les programmes, signalétique contrôlée par le CSA après diffusion. Les chaînes pourraient également indiquer sur leur site internet pourquoi elles ont choisi telle classification pour tel programme, à l'aide d'items très simples (comme ce qui existe aux Etats-Unis), permettant ainsi aux parents de mieux la comprendre, voire d'y réagir. Ce travail lourd pourrait être facilité par la mutualisation des indications grâce à la base de programmes signalisés du CSA.

La deuxième étape serait de rendre impérative cette signalétique en vidéo à la demande et télévision de rattrapage, sujet sur lequel travaille le CSA dans le cadre de l'application de la loi du 5 mars 2009.

La troisième étape serait de demander à ce que les programmes qui sont signalisés en télévision soient fournis avec le pictogramme correspondant à l'ensemble des hébergeurs, dans le cadre de leurs accords avec les opérateurs audiovisuels. Grâce aux progrès technologiques, les informations relatives à la protection de l'enfance pourraient être incluses directement dans les vidéos, ce qui faciliterait leur affichage sur les sites des hébergeurs (cf. proposition n°14). Une telle démarche pourrait être entreprise dans le cadre d'un dialogue large entre les organismes actuels de classification et les professionnels de l'internet.

Pour ce qui est de la radio, la signalétique est remplacée par des obligations de programmation horaire. De ce fait, ce système ne peut fonctionner sur internet où les émissions peuvent être écoutées à n'importe quel horaire et en direct dans la chambre. La Commission suggère donc que, à côté des podcasts, des pictogrammes « déconseillé aux moins de 16 ans » soient apposés quand cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, considérant que les principaux problèmes de protection du jeune public en radio proviennent des émissions de libre antenne, que les enfants écoutent de plus en plus jeunes, la Commission suggère que soit mis en place un programme de formation spécifique, validé par le conseil scientifique de la Fondation, pour les animateurs de ces émissions, sur la question de leur responsabilité éditoriale vis-à-vis du jeune public, notamment s'ils ne sont pas accompagnés d'une figure d'autorité qui vient recentrer les propos et les mettre en perspective.

AXE III : Adapter sans cesse l'éducation aux médias au sein de l'école aux nouveaux modes de consommation des médias et des services information et de communication associés

Proposition n°9 : Faire de l'éducation aux médias un cursus obligatoire dans le cadre de l'Education nationale

L'éducation aux médias doit devenir un véritable cursus obligatoire, à l'école primaire, au collège, au lycée, avec plusieurs dizaines d'heures d'enseignement. La maternelle ne doit pas être oubliée avec une découverte des médias et de l'image. L'éducation aux médias sera assurée au niveau collège et lycée par les professeurs documentalistes dont le rôle pivot serait réaffirmé et la formation aux nouveaux enjeux d'internet améliorée.

Le CLEMI, avec l'appui de ses partenaires éducatifs, doit continuer à jouer son rôle majeur, et les rectorats pourraient être davantage mobilisés pour relayer ces actions. Son action pourrait être développée suivant deux axes :

- D'une part, en renforçant ses moyens pour que la formation à l'éducation aux médias des enseignants, au premiers rang desquels les documentalistes, puisse être généralisée, suivant un programme de formation qui pourrait inclure des ressources déjà existantes comme les modules de l'INA. Cette généralisation de formation de tous les enseignants est une nécessité absolue : trop souvent les enseignants demandent aux élèves de faire des recherches sur internet, de regarder les journaux télévisés ou telle émission, sans leur avoir donné les clés nécessaires à la compréhension de l'utilisation des médias, de la mise en perspective, de la hiérarchisation et de la validation des sources.
- D'autre part, en faisant une place plus importante à la compréhension des nouveaux médias, des sites de partage de vidéos, des blogs, des réseaux sociaux,... : le CLEMI doit être à la pointe des nouveaux usages des médias.

Le B2I (brevet informatique et internet) devrait être totalement repensé. L'adaptation aux différentes classes d'âge serait conservée, mais sa validation interviendrait à des moments définis, à l'école primaire, au collège, au lycée, par exemple en étant nécessaire pour l'obtention du Brevet des collèges. Le B2I réformé comporterait un nombre d'heures obligatoires avec le professeur documentaliste et l'obligation de maîtriser des compétences plus en rapport avec la réalité de la pratique des élèves. Aujourd'hui, le B2I est souvent en retard par rapport à la pratique quotidienne des élèves sur internet. Il doit être davantage actualisé : au-delà des aspects « techniques », il devra surtout former aux bons usages et aux règles de civilité du monde numérique. L'enjeu sociétal doit sans doute être plus marqué.

La question des moyens mis en support de cette politique doit être abordée. L'équipement des CDI et la formation des professeurs documentalistes doivent bien sûr être adaptés à cette ambition, en intégrant les innovations les plus récentes. L'équipement en « tableaux numériques » des classes doit devenir une priorité, avec

une formation adaptée à leur usage. En revanche, les salles informatique où les élèves peuvent accéder à internet sans encadrement sont à proscrire.

La question des droits d'accès des établissements scolaires aux contenus audiovisuels est centrale, dans le sens d'un renouvellement de l'accord conclu en 2007. Le rôle de la Fondation pourrait être notamment de faciliter l'accès des établissements scolaires à des ressources audiovisuelles, sur le modèle de ce que font déjà France 5 et l'INA.

Proposition n°10 : Davantage ouvrir l'école aux parents en matière d'éducation aux médias

Renforcer les rencontres parents, enseignants, enfants autour des médias apparaît comme une nécessité. Il existe au sein des écoles maternelles et élémentaires toutes formes de commissions (commission cantine, conseil d'école ...) : une commission média pourrait être créée dans chaque école maternelle et élémentaire pour réunir les associations de parents d'élèves et les enseignants autour de la problématique des médias. Cette commission média permettrait par exemple de réfléchir sur le contenu d'une vidéothèque au sein de l'école, d'associer les parents aux choix des programmes proposés par les enseignants, d'établir un dialogue entre parents et enseignants sur les rapports des enfants avec les médias, un dialogue qui se poursuivrait, à la maison, entre parents et enfants. Elle doit exister sous d'autres formes au collège et au lycée.

La préparation de la Journée Famille et médias pourrait également être un moment privilégié pour ouvrir les établissements scolaires, les centres de documentation et les médiathèques aux parents et grands-parents, afin de faciliter des échanges intergénérationnels, établir des débats avec des professionnels, monter des projets périscolaires ou définis par le projet d'établissement, etc.

Proposition n°11 : Valoriser la recherche en éducation aux médias et la formation de spécialistes

La recherche française en éducation aux médias occupe une place importante au niveau international, sans qu'elle bénéficie toujours de la reconnaissance et du soutien financier appropriés au plan national. La mise en place de la Fondation permettrait d'accroître les financements, notamment d'origine privée, de la recherche ; mais cela nécessite également une meilleure reconnaissance au sein de l'Université française. Cette recherche doit être facilitée par l'accueil de chercheurs en résidence, en lien avec l'institut de la communication du CNRS, au sein des institutions de l'audiovisuel ou du monde de l'internet, comme le CSA, le FDI, l'INA, ou encore au sein des entreprises de médias, comme France Télévisions. Les associations disposant de structures de recherches pourraient également accueillir des chercheurs. La recherche concernant l'impact des médias sur les enfants à tous les âges doit également être mieux structurée. L'efficacité des ressources de formation à l'éducation aux médias doit également être évaluée dans un cadre scientifique.

La création d'un réseau de pôles d'excellence d'enseignement et de recherche autour du thème Médias et enfance devrait être soutenue. Il pourrait inclure un pôle francilien centré autour de l'INA, une école de journalisme, un centre de recherche pédagogique, des unités de recherche en pédopsychiatrie, en sciences de l'éducation et en sciences

de l'information-communication. Une des vocations essentielles de ces pôles serait de mettre en place des protocoles d'évaluation des projets et formations en cours et de travailler sur des critères de validation.

Enfin, ces actions seraient encouragées par une politique d'édition visant à permettre la diffusion la plus large des savoirs dans ces domaines, à valoriser et rassembler les résultats des recherches menées en France et à l'étranger. Il s'agit notamment d'amplifier la politique d'édition et de traduction ; les travaux universitaires français seraient également soutenus, mettant fin à la situation actuelle où certains publient en anglais faute de financements français.

La question de la place de l'éducation aux médias dans l'enseignement supérieur doit également être abordée. A l'heure actuelle, seule une formation, le master professionnel « ingénierie de l'éducation aux médias » a été créée à la Sorbonne nouvelle. Il serait important de créer, au sein de plusieurs universités, de tels masters professionnels « ingénierie de l'éducation aux médias », pour assurer la valorisation de la profession et donner à ses enseignants des compétences garanties par un niveau scientifique avéré. Ces master professionnels auraient vocation à rejoindre un réseau européen de formations de même niveau qui est en train de se mettre en place (en Espagne, en Belgique, au Portugal, en Irlande...).

Proposition n°12 : Encourager les jeunes à être créateurs de médias
--

Pour cela, il convient d'aider les lycées à ouvrir des « studios médias » intégrant télévision, radio, journal et site web, en s'appuyant sur les expériences existantes comme celle du lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire.

Cette création pourrait être facilitée et rendue moins onéreuse par :

- la mise à disposition aux lycées candidats d'un mode d'emploi pratique et pédagogique, assorti d'une courte formation pour le professeur en charge (qui pourrait être le professeur documentaliste, dont le rôle pédagogique serait ainsi renforcé) ;
- l'utilisation de l'ancien matériel « pro » des télévisions et des radios, notamment publiques, quand il est remplacé ;
- la création d'une plate-forme de diffusion sur internet ;
- la mise en place d'une subvention automatique du Ministère de l'Éducation nationale pour chaque lycée dont le projet serait retenu, avec une mobilisation des Conseils régionaux ;
- la création d'une « carte de presse lycéenne » ;
- l'évaluation des travaux des élèves réalisés dans ce cadre compterait pour le Bac, dans le cadre notamment des TPE.

Le studio médias doit être inclus dans un véritable projet pédagogique : c'est un instrument au service de toutes les autres matières : mise en ligne des TPE et des exposés, émissions de vulgarisation scientifique, couverture des événements culturels, des commémorations historiques,... C'est un outil pour de nombreuses autres éducations : à l'art, à la santé, au développement durable, à la citoyenneté.

Cette proposition vise à renforcer la compréhension des médias par les élèves en leur donnant la possibilité de vivre leur fabrique de l'intérieur : en étant acteurs des médias, les jeunes apprennent à les maîtriser par l'acquisition de compétences spécifiques et,

s'ils sont accompagnés en ce sens, à exercer leur esprit critique. La participation au « studio média » est un atout évident dans le parcours scolaire : développement de l'autonomie, confiance en soi, capacité à s'exprimer en public, à convaincre un lecteur, un auditeur, à rechercher une information, à traiter un sujet de A à Z, respect du droit à l'image, du droit d'auteur...

L'objectif d'un lycée pilote par région semble accessible rapidement, avec un support important des antennes régionales de France 3.

Un tel modèle peut aussi être mis en place dans d'autres structures, avec le soutien des collectivités locales, et en relation avec les associations éducatives, par exemple dans des quartiers dits « sensibles ». Néanmoins, ces initiatives méritent un encadrement pédagogique important et une évaluation périodique.

Si un tel projet n'est applicable qu'au niveau lycée, cela ne veut pas dire que les autres niveaux doivent être oubliés. Les écoliers et les collégiens doivent aussi apprendre à maîtriser les médias par la pratique et la création, avec des projets audiovisuels plus aboutis qu'aujourd'hui, grâce à des moyens et des équipements mutualisés. Des systèmes simples, comme le « digital storytelling », qui consiste à faire travailler les élèves sur une histoire choisie et scénarisée en groupe, sur la base d'un diaporama de 12 images fixes et d'un texte de 300 mots, ont déjà fait leurs preuves et ont été récupérés par de grands médias comme la BBC en ligne.

AXE IV : Accompagner le renforcement de la protection de l'enfance et de la jeunesse sur internet

Proposition n°13 : Renforcer l'information des utilisateurs d'internet, parents comme enfants
--

Il semble nécessaire d'obtenir des engagements clairs des opérateurs, des hébergeurs, des éditeurs de site sur l'augmentation de leur niveau de modération (sur le modèle de la Charte des sites communautaires signée au niveau européen), ainsi que sur l'information publique et accessible qu'ils sont prêts à mettre en place sur leur site, par rapport à la protection des mineurs et plus généralement à leur responsabilité sociale vis-à-vis des jeunes (information sur la signalétique sur les sites des chaînes, clarification du travail de modération des blogs et des chats, PEGI pour les jeux vidéo...). Ce travail pourrait avoir lieu dans le cadre des enceintes de dialogue prévues par le Plan France numérique 2012, rassemblant les pouvoirs publics et les professionnels, avec les instances de régulation ayant l'expérience de la régulation des contenus accessibles au public. Il pourrait se faire en coordination avec le Conseil de l'Europe qui a obtenu du secteur industriel l'établissement de chartes spécifiques sur les jeux vidéo en ligne et sur les réseaux sociaux.

En effet, l'information doit être davantage accessible pour le public visé, enfants et parents, en utilisant par exemple les ressources conçues dans le cadre de la Fondation. Celle-ci pourrait prendre la forme de textes mais aussi de vidéos de formation pédagogiques, voire ludiques (jeux ludo-éducatifs) afin de toucher tous les publics. Ces ressources pourraient prendre la forme de « briques » que les éditeurs pourraient facilement reprendre sur leur site. Toutes les problématiques mises en

avant dans la définition de l'éducation aux médias adoptée par la Commission seraient abordées, en les précisant en fonction du support : risques, rapport parents/enfants, rapport à la loi (insultes sur internet, caractère public du blog, droit d'auteur,...). Les aspects concernant la gestion de la vie privée pourraient être développés, en construisant, avec des acteurs comme les moteurs de recherche, une information claire sur le référencement et les moyens de faire retirer certains éléments considérés comme choquants ou insultants, en lien notamment avec la CNIL.

Ces messages d'information, bénéficiant notamment du conseil scientifique de la Fondation, ne devraient pas seulement être bien exposés sur les sites internet, à des emplacements visibles et accessibles, ils devraient également être envoyés aux internautes lors de l'ouverture d'une adresse mail par tous les FAI (fournisseur d'accès à internet) et les hébergeurs de boîtes mail, et accompagner tout logiciel de contrôle parental, ils pourraient être présents lors de l'ouverture d'un blog ou d'un compte sur un hébergeur de vidéos. Ils pourraient renvoyer au portail d'éducation aux médias, mettre en avant des ressources portées par le Programme national et insister sur la nécessité de la formation pour les parents.

Les fournisseurs d'accès à internet pourraient participer, soit au travers de leur hotline, soit du financement de la ligne Net écoute famille, à l'accompagnement des parents pour l'installation de leur logiciel de contrôle parental et la découverte de ses fonctionnalités.

L'effort d'information pourrait aussi concerner le signalement des contenus choquants ou incitant à des comportements à risque. Aujourd'hui, les pages de signalement des contenus choquants ne sont pas toujours facilement accessibles et sont parfois assez complexes, avec des formulaires à remplir. Ces pages pourraient être accompagnées d'une vidéo de démonstration pour que leur usage soit facilité.

S'agissant des jeux vidéo en ligne, un renvoi au site PédaGoJeux (www.pedagojeux.fr/) pourrait être mis en place, ainsi qu'une information sur les risques entraînés par une pratique intensive (notamment perturbation des repères de la vie réelle, perturbation des rythmes de vie, déscolarisation etc.). Les jeux d'argent en ligne posent un problème spécifique et sont interdits aux moins de 18 ans. Un effort particulier d'information et de sensibilisation devra également être mis en œuvre.

L'ensemble de ces messages de prévention, sous forme d'une Charte de bon usage, pourrait également être fourni lors de l'achat de tout équipement (télévision ou ordinateur), et lors de la vente, de la souscription de l'abonnement ou de l'installation.

En conclusion, construire une véritable co-régulation des services numériques apparaît comme une priorité, et il est essentiel de soutenir le processus engagé par les pouvoirs publics. Les outils et l'information mis en place sur internet ne peuvent suffire à garantir une action efficace à l'égard des jeunes et de leurs parents : il est nécessaire d'impliquer et d'engager, dans une démarche de co-régulation, l'Etat, les entreprises et la société civile, avec des Chartes associant les régulateurs concernés, notamment ceux ayant l'expérience de la régulation des contenus accessibles au public.

Proposition n°14 : Développer les outils techniques de protection de l'enfance sur internet

Les techniques dites de « fingerprinting » (empreintes numériques) pourraient être utilisés pour reconnaître des programmes signalés, notamment très violents ou pornographiques, et éviter qu'ils soient remis en ligne. Le « tatouage numérique » (« watermarking ») permettrait d'inscrire dans les vidéos des informations se rapportant à la signalétique jeunesse, permettant ainsi la continuité de la signalétique sur tous les supports. Les recherches sur ces technologies, menées notamment à l'INA, doivent être soutenues et leur utilisation développée. Le CSA, dans le cadre de ses nouvelles compétences de régulation des services audiovisuels à la demande, réfléchit à l'utilisation de ces technologies.

Les sites de partage de vidéos, qui ne sont pas concernés à ce jour par les nouvelles compétences du CSA, pourraient néanmoins utiliser ces outils, sur la base de Chartes de co-régulation, pour reconnaître les vidéos dont le contenu est interdit aux moins de 18 ans et donc en restreindre l'accès, comme pour expliciter des informations concernant la signalétique jeunesse (contenu déconseillé aux moins de 10 ans, de 12 ans, de 16 ans) inscrites dans la vidéo. Les logiciels de contrôle parental pourraient inclure la reconnaissance des données des vidéos et ainsi éviter leur visionnage par les enfants. Une telle généralisation de ces technologies ne peut se faire sans une discussion très large associant tous les professionnels et les régulateurs intéressés.

Le développement de ces techniques, ainsi que celle des outils développés par les hébergeurs de contenus sur internet, qu'il s'agisse d'outils de blocage, de reconnaissance et de filtrage des contenus pornographiques, très violents ou illicites, des logiciels de croisement de données..., pourrait être soutenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Agence pour l'innovation industrielle (A2I), au travers d'appels d'offres spécifiques, en lien avec la Fondation.

Proposition n°15 : Faire de l'éducation aux médias la Grande cause nationale 2010

Afin de permettre une mobilisation générale sur ce thème, et une campagne active de communication, il est proposé qu'un dossier soit déposé auprès du Premier ministre par la Fondation et par les associations concernées pour que l'éducation aux médias devienne Grande cause nationale 2010.

Liste des membres de la Commission

Agnès Vincent-Deray : Présidente de la Commission, Membre honoraire du Conseil supérieur de l'audiovisuel, chargée de la protection de l'enfance,

Paul Amar : Journaliste, producteur

Isabelle Falque-Pierrotin : Présidente du Conseil d'orientation et déléguée générale du Forum des droits sur l'internet, membre de la Commission nationale Informatique et Libertés, représentée lors de certaines réunions par **Laurent Baup**, Chargé de mission au Forum des droits sur l'internet

Divina Frau-Meigs : Sociologue, spécialiste de l'éducation aux médias, professeur à Paris III

Christian Gautellier : Vice-président du Collectif inter associatif enfance et media (CIEM)

Sylvie Genevoix : Membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Isabelle Giordano : Animatrice de radio, a animé Service Public sur France Inter, et anime l'émission Paris-Berlin sur Arte

Olivier Gérard : Coordonnateur du pôle médias et nouvelles technologies de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

Emmanuelle Guilbart : Présidente des chaînes de télévision du Groupe Lagardère Active

Patrice Huerre : Psychiatre pour enfants et adolescents, chef de service (EPS Erasme à Antony), Vice-président de la maison des adolescents des Hauts-de-Seine

Sophie Jehel : Chercheur en information et communication, agrégée en sciences économiques et sociales, spécialiste en Education aux médias

Christine Menzaghi : Responsable de la Mission Images -Information-multimédia de la Ligue de l'enseignement

Jean-Marc Merriaux : Directeur des actions éducatives de France 5

Frédéric Olivennes : Consultant, ancien directeur de Radio Classique et du Monde de la musique, spécialiste de la radio et des programmes culturels

Olivier Peraldi : Délégué interministériel à la Famille

France Renucci : Directrice du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information)

Jean-Michel Rodes : Directeur de l'Inathèque, accompagné ou représenté par **Sylvie Demet**, **Catherine Petit** et **Geneviève Piéjut** lors de certaines réunions

Jérôme Saltet : Directeur associé du groupe PlayBac, spécialiste des jeux éducatifs et de la presse d'information pour les jeunes (« Mon quotidien » et « Le petit quotidien »)

Jean Spiri : Rapporteur de la Commission

La Commission adresse ses remerciements aux équipes du Ministère de la Famille, au cabinet de la Ministre, à la Délégation interministérielle à la Famille, et tout particulièrement à **M. Jean-Luc Thierry**, qui a assuré les comptes-rendus des séances de la Commission, ainsi qu'aux équipes techniques et culinaires du Ministère de la Santé.

Liste des personnes auditionnées

12 mars

Philippe Meirieu, professeur à l'université Lumière-Lyon II, directeur de la chaîne Cap Canal

19 mars

Françoise Mougin, chargée de mission FCPE

Claudine Caux, vice-présidente nationale de la PEEP

Véronique Bilbault, membre du bureau national de l'APEL, service information et conseils aux familles

Christophe Abraham, délégué aux relations extérieures de l'APEL

Jean-Marc Merriaux, membre de la Commission, responsable des actions éducatives de la chaîne France 5

26 mars

Alain Mattone, proviseur de Lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire, académie de Clermont-Ferrand, accompagné de deux élèves qui participent activement à LDV TV, **Fanchon** et **Jonathan**

Véronique Fima-Fromager, responsable de l'Association Action innocence France

2 avril

Divina Frau-Meigs, membre de la Commission, professeur à l'université Paris III Sorbonne, spécialiste de l'éducation aux médias, expert auprès de l'UNESCO

9 avril

Françoise Chapron, maître de conférence en sciences de l'information à l'IUFM de l'académie de Rouen

Yolande Maury, maître de conférence en information et communication université d'Artois - IUFM

Peggy Rembotte, professeur documentaliste au collège Moulin des Prés de Paris, auteur d'un mémoire sur les blogs

30 avril

Olivier Esper, directeur des relations institutionnelles de Google France

Yoram Elkaim, directeur juridique de Google France

7 mai

Martin Rogard, directeur général France de Dailymotion

Giuseppe Di Martino, directeur juridique monde de Dailymotion

14 mai

Malek Boutih, directeur des relations institutionnelles du groupe Vortex (Skyrock)

Jérôme Aguesse, directeur de production web, délégué à la protection de l'enfance

19 mai

Visioconférence avec **Emmanuelle Erny-Newton**, Réseau éducation médias Canada

28 mai

Daliah Kownator, directrice générale de la Fédération française des Télécoms

Thomas Rohmer et **Cyril Di Palma**, directeurs de la société Calysto

Brève bibliographie et sitographie

Bibliographie

Complément bibliographique (non exhaustif) sur l'éducation aux médias, elle relève des ouvrages récents, traitant de la relation enfants-familles-écoles-médias-droit, en France comme à l'international

Allard C., Assous Séverine. *Votre enfant et le téléphone mobile : guide à l'usage des parents*,. Paris : AFOM/Autrement, 2007.

Audran, J. Formation des enseignants et TIC à l'école primaire : un « bricolage » pédagogique, 5^e biennale de l'éducation et de la formation, Paris, INRP, 2000.

Baton-Hervé, E. *Télévision et fonction parentale, échos des recherches*. Paris : L'harmattan, 2005.

___ « Être parents d'enfants téléspectateurs », *Médiamorphoses* 10 (2004) :73-76.

Becchetti-Bizot, C. et Brunet, A. *L'éducation aux médias : Enjeux, état des lieux, perspectives*. Paris : Inspection générale de l'Éducation nationale, 2007.

Benasayag, M. et Del Rey, A.. *Plus jamais seul : le phénomène du portable*. Paris : Bayard, 2006.

Bennet, L.W. (ed.) *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth*. Cambridge: MIT Press, 2008.

Bermejo Berros, J. *Génération télévision : la relation controversée de l'enfant avec la télévision*. Bruxelles : De Boeck, 2007.

Bevort, E. et Bréda I. *Les jeunes et Internet : représentations, usages et appropriations*. Paris : CLEMI, 2001.

Bey, J-Y et Gérard J-M. *Ecole et médias : regards croisés*. Nancy : PU de Nancy, 2001.

Blondeau, O. et Allard, L. (sous la dir.). « 2.0 ? culture numérique, cultures expressives », *Médiamorphoses*, 21 (2007).

Bréda I. et Hourt C. *Les bons usages d'Internet*. Paris : Librio, 2007.

Bruno, P. *Existe-t-il une culture adolescente ?* Paris : In press, 2000.

Buckingham, D. *After the death of childhood*. NY: Wiley-Blackwell, 2000.

___ *Media Education: Literacy, learning and contemporary culture*. Boston: MIT, 2007.

Bufflier, I. « De la vulnérabilité de l'enfant face aux médias », *Legicom*, 37, 1 (2007).

Caradec, V. et Glévarec, H. (sous la dir.). « Ages et usages des médias » *Réseaux*, 119 (2003).

Cardon, D. *Communautés virtuelles. Penser et agir en réseaux*. Lyon : PU de Lyon, 2006.

Carlsson, U., Taye, S., Jacquinet, G. and Tornero, JM (eds). *Empowerment Through Media Education*. Goteborg: Unesco Clearinghouse, 2008.

Carrier, J-P. et Gautellier, C. *Le petit écran des enfants*. Actes Sud Education, 2000.

Charon, J-M., *La presse des jeunes*. Paris : La Découverte, 2002.

Chicanot-Rousset G., Peraldi O., Thoraval J. *Protection de l'enfant et usages de l'Internet, rapport préparatoire à la conférence de la famille*. Paris La Documentation française, 2005.

Cohen-Salmon, C, Côté, S. et Fourneret P. et al. « Impact des médias » *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent*. Paris : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, 2005.

CIEM (Collectif Inter-Associatif Enfance et Média).« Télévision pour les bébés un danger pour leur santé, leur développement et pour leur éducation », enquête en collaboration, décembre 2007.

___ « Que pensent les parents des logiciels de contrôle parental ? » enquête en collaboration, septembre 2007.

___ « Les radios et les jeunes de 12 à 18 ans ; les parents et les radios de leurs enfants », enquête en collaboration, décembre 2003.

Commissariat général au Plan. *Jeunesse, le devoir d'avenir*. Paris : La Documentation française, 2002.

Commission Nationale Informatique et Libertés. *Internet et la collecte de données personnelles des mineurs*. Paris : CNIL, 2001.

Commission nationale française, UNESCO, *L'éducation aux médias : enjeu des sociétés du savoir*. Paris : CNFU, Ministère de l'Education nationale, UNESCO, 2005.

Conseil d'Etat. *Rapport sur la protection et le statut de l'enfant*. Paris : La Documentation française, 1991.

Corroy, L. (dir.) : *Les jeunes et les médias : les raisons d'un succès*. Paris : coédition Vuibert/CLEMI/INA, 2008.

Crinon, J et Gautellier, F. (sous la dir). *Apprendre avec le multimédia, où en est-on?* Paris : éditions Retz, 1997.

___ . *Apprendre avec Internet et le multimédia*. Paris : Retz, 2001.

Dagnaud, M. *Enfants, consommation et publicité télévisée*. Paris : La Documentation française, 2005.

- Dekeuwer-Defossez, F. *Les droits de l'enfant*. Paris : PUF, « Que sais-je ? », 2009.
- Delacroix, J. *Les Wikis : espaces d'intelligence collective*. Paris : M2 éd., 2005.
- Derieux, E. *Droit des médias*. Paris : Dalloz, 2005.
- Desavoie, B. *Les blogs : nouveau média pour tous*. Paris : M2 éd., 2005.
- De Singly, F. *Les Adonaissants*. Paris : Colin, 2006.
- Faltin K. and Syvertsen, T. *Media regulation and parents, Attitudes to content regulation of audiovisual media*. Rapport publié par le Norwegian Board of Film classification, 2004.
- Feilitzen C. von and Carlsson U. (eds). *Promote or Protect: perspectives on media literacy and media regulations*. Goteborg : UNESCO Clearinghouse, 2004.
- Feral-Schuhl, C. *Cyberdroit – Le droit à l'épreuve de l'Internet*. Paris : Dalloz, Dunod, 2006.
- Forum des droits sur l'internet. *Les enfants du Net*, tomes 1 et 2. Rapports au Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille. Paris : mars 2004 et janvier 2005.
- Frau-Meigs, D. (dir). *Mapping Media Education Policies Worldwide : Visions and Challenges*. New York : UN Aoc, 2009.
- ____ « Media Regulation, Self-regulation and Education: Debunking Some Myths and Retooling Some Working Paradigms », U. Carlsson and C. Von Feilitzen (eds). *Media education : protect or promote ?* Goteborg : UNESCO Clearinghouse, 2004, 23-39.
- ____ « Public Service on Digital Media: Letting Young People's Situation Determine the Timing and Format? ». *In the service of young people. Studies and Reflections on Media in the Digital Age*. U. Carlsson and C. Von Felitzen (eds). Göteborg: UNESCO clearinghouse, 2006, 13-26.
- Frau-Meigs, D et Jehel S. *Les écrans de la violence. Enjeux économiques et responsabilités sociales*. Paris : Economica, 1997.
- ____. *L'environnement médiatique des jeunes. Que transmettons-nous à nos enfants?* Rapport du Collectif Interassociatif Enfance et Médias (CIEM), Paris, 2002. Publié sous le titre *Jeunes, Médias, Violences*. Paris : Economica, 2003. Disponible sur www.ciem.org
- Frémont, P. et Bevort, E. *Médias, violence et éducation*, Actes de l'université d'été (Caen 5-8 juillet 1999). Clemi/Cndp, Collection "Documents, Actes et Rapport pour l'Education", 2001.
- Gentile, D.A. and Walsh, D. A. « A normative study of family media habits », *Applied Developmental Psychology* 23 (2002) : 157-178.
- Glévarec, H. *Libre antenne : la réception de la radio par les adolescents*. Paris : Colin/INA, 2005.

Godin, S. *Permission marketing: Turning strangers into friends, and friends into customers*. New York: Simon & Schuster, 1999.

Gonnet, J. *Education aux médias, Les controverses fécondes*. Paris : Hachette, 2001.
____ *Les médias et la curiosité du monde*. Paris : Puf, 2003.

Gony, G. et Fansten, M. *Jeunes téléspectateurs, futurs citoyens*. Paris : CNDP/CSA, 1998.

Hancox, R. J., Milne, B. J. and Poulton, R. « Association of Television Viewing During Childhood With Poor Educational Achievement », *Pediatrics and Adolescent Medicine*, 159 7 (2005) : 614-618.

Huerre, P. *Place au jeu: jouer pour apprendre à vivre*. Paris : Nathan (2007)

Jacquinet G. (dir.). *Les jeunes et les médias : Perspectives de la recherche dans le monde*. Paris : L'Harmattan, 2002.

Jehel, S. « Le contrôle parental des usages médiatiques des jeunes : une mission impossible ? » *Réalités familiales* 84 (2007)

____ « Faut-il refonder la protection de l'enfance dans les médias ? » P. Lardellier (dir.). *Violences médiatiques, Contenus, dispositifs effets*. Paris: L'Harmattan, 2004.

Jehel, S. « Les batailles de l'audience, des généralistes aux thématiques » ; « Evolution de l'offre hertzienne pour le jeune public, 1991-2000 » D. Frau-Meigs (dir.), *Les programmes jeunesse : réenchanter la télévision, Dossiers de l'audiovisuel* 108 (2003)

Jehel, S. et David, F. « Des deux côtés de l'écran : les droits de l'enfant à la télévision », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 5 (2006).

Jonnaert, P. (Ed). *Le concept de compétence revisité* (Observatoire des réformes en éducation). Montréal : Université du Québec, 2007.

Jouët J. « Pratiques de communication et figures de la médiation. Des médias de masse aux technologues de l'information et de la communication », *Réseaux*, 83 (1997).

Jouët, J. et Pasquier, D. (dir.). « *Les jeunes et l'écran* » *Réseaux* 92-93 (1999).

Jullier, L. *Interdit aux moins de 18 ans, Morale sexe et violence au cinéma*. Paris : Colin, 2008.

Langouet, G. *Les jeunes et les médias en France* (observatoire de l'enfance). Paris : Hachette, 2000.

Lardellier, P. *Le pouce et la souris : enquête sur la culture numérique des ados*. Paris : Fayard, 2006.

Lelong, B. et Metton, C. « Enfants, sécurité et nouveaux médias : une revue des travaux anglo-saxons », *La revue Annales des télécommunications*, 62, 11-12 (nov déc 2007).

Livingstone, S. *Young People and New Media. Childhood and the Changing Media Environment. A European Comparative Study*. London: Sage, 2002.

Livingstone, S and Haddon, L. (ed). *Kids Online: Opportunities and Risks for Children*. London : Routledge, 2009.

_____, *EU Kids online : final report*. London School of Economics: EU kids online. (EC safer internet Plus programme deliverable D6.5)

Loader, B.D. (ed.) *Political Engagement, Young People and the Internet*. London: Routledge, 2007.

Machet, E. « Tendances et limites des politiques européennes de communication ». Ferry, J-M. et de Proost, S. (sous la dir.). *L'école au défi de l'Europe. Médias, éducation et citoyenneté postnationale*. Bruxelles : éditions de l'université de Bruxelles, 2003.

Mahler, V. *Ados, Comment on vous manipule*. Paris: Albin Michel, 2004.

Marcou, G. « La notion juridique de régulation » , *AJDA*, 2006.

Marsh, J. and Bearne, E. *Moving Literacy On. Evaluation of the BFI Lead Practitioner Scheme for Moving Image Media Literacy*. London: UKLA, 2008.

Martin-Gutierrez, A. *Alfabetizacion digital, Algo mas que ratones y teclas*. Barcelona: Gedisa, 2005.

Masterman, L. et Mariet, F. *L'Éducation aux médias dans l'Europe des années 90*. Strasbourg: éditions du Conseil de l'Europe, 1994.

Mediapro. *Les jeunes et Internet, représentations, usages et Appropriations*. Paris, CLEMI (coordination E. Bevort E et I. Bréda), 2001.

Meirieu, P. *L'enfant, l'éducateur et la télécommande*, en collaboration avec Jacques Liesenborghs. Bruxelles : Labor, 2005.

Metton, C. « Préadolescents et pratiques de chat », Eckert H. et Faure S. (dir). *Les jeunes et l'agencement des sexes*. Paris : La Dispute, 2007.

Millwood Hargrave, A. and Livingstone S. *Harm and Offence in Media Content*. 2nd edition. Chicago : U of Chicago Press, 2009.

Moeglin, P. *Outils et médias éducatifs*. Grenoble : PUG Grenoble, 2005.

Montgomery, K.C. « Digital Kids: The New On-Line Children's Consumer Culture », D. G. Singer and J. L. Singer (eds.). *Handbook of Children and the Media*. London: Sage, 2001.

Montgomery, K.C. and Pasnik, S. *Web of Deception: Threats to Children From Online Marketing*. Washington, DC: Center for Media Education, 1996.

O'Connell, R. and Bryce, J. *Young people, wellbeing and risk on line. Rapport pour le Conseil de l'Europe*. Strasbourg, 2006. Disponible en ligne à www.coe.int/human_rights

Octobre, S. *Les loisirs culturels des 6-14 ans*. Paris : La documentation française, 2004.

Paul, C. *Du droit et des libertés sur Internet*. Rapport au Premier ministre. Paris : La Documentation française, 2001.

Pasquier, D. *Cultures lycéennes : la tyrannie de la majorité*. Paris : Autrement, 2005.

Perriault, J. *Education et nouvelles technologies*. Paris : Nathan, 2002.

Pinto, M. *Famille, Télévision et éducation aux médias*. Lisbonne : Ed. Presença, 2003.

Porcher, L. *Les Médias entre éducation et communication*. Paris : Clemi, Vuibert, Ina, 2006.

Potter, W. J. *Media Literacy*. London: Sage, 2006.

Raymond G. et Barreteau-Raymond, C.H. *Droit de l'enfance et de l'adolescence*. Paris : Litec, 2005.

Rémy, M. « Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'espace éducatif européen : des médias-miracles ? ». Ferry, J.M. et S.de Proost (sous la dir.). *L'école au défi de l'Europe. Médias, éducation et citoyenneté postnationale*, 2003.

Rowlands, J. *Questioning Empowerment*. Dublin : Oxfam, 1997.

Sharif, I. and Sargent, J. D. « Association Between Television, Movie, and Video Game Exposure and School Performance ». *Pediatrics*, 118 4 (2006) : 1061-1070.

Stranger, J.D. and Gridina, N. *Media in the Home: The Fourth Annual Survey of Parents and Children*. Philadelphia: University of Pennsylvania, 1999.

Sirkkunen, E. & Kotilainen, S. (eds.) *Towards active citizenship on the Net. Possibilities of Citizen oriented Communication: case studies from Finland*, 95-128. Journalism Research and Development Centre, University of Tampere.

Suoranta, J. & Vaden, T. (2008) *Wikiworld. Political Economy of Digital Literacy, and the Promise of Participatory Media*. University of Tampere: Paulo Freire Research Center & Open Source Research Group. (<http://wikiworld.wordpress.com/>)

Syvetsen, T. « Citizens, Audiences, Customers and Players. A Conceptual Discussion of the Relationship Between Broadcasters and Their Publics », *European Journal of Cultural Studies* I, 73 (2004): 363-380.

Tardif, J. *Intégrer les nouvelles technologies de l'information : quel cadre pédagogique ?* Paris: ESF, 2000.

Price M.E. (ed). *The V-chip Debate. Content filtering from Television to the Internet.* Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum, 1998.

Tardif, J. *Intégrer les nouvelles technologies de l'information : quel cadre pédagogique ,* Paris : Didier-érudition, 1998.

Tisseron, S. *Enfants sous influence.* Paris : 10/18, 2003.

Tisseron, S. Stora, M. et Missonier, S. *L'enfant au risque du virtuel.* Paris : Dunod, 2006.

Torney-Purta, J. Schwille, J. & Amadeo, J. (Eds.). *Civic Education Across Countries: Twenty Four National Case-studies From the IEA Civic Education Project.* Amsterdam: International Association for the Evaluation of Educational Achievement, 1999.

Tyner, K. *Literacy in a digital world: teaching and learning in the age of information.* London: Lawrence Erlbaum, 1998.

Union Nationale des Associations Familiales. « L'éducatons aux médias » in *Réalités familiales* n°84 (2008)

UNESCO. *L'éducation aux médias : avancées, obstacles, orientations nouvelles depuis Grünwald : vers un changement d'échelle.* Paris : Unesco et commission nationale française, 2007.

_____ *Education aux médias. Un kit pour les enseignants, les parents et les professionnels.* (D. Frau-Meigs, dir). Paris : Unesco, 2007 (version française, anglaise, arabe et turque). Disponible sur unesco.org/Ci

Wilson, C. et Duncan, B. « Implementing Mandates in Media Education: the Ontario experience », Frau-Meigs, D. et Torrent, J. (eds). *Mapping Media Education Policies Worldwide : visions, programmes, challenges* ». NY : UN Aoc/UNESCO, 2009.

Zimmerman, F.J. and Christakis, D.A. « Associations Between Content Types of Early Media Exposure and Subsequent Attentional Problems » *The Journal of Pediatrics* 120 5 (2007)

Zimmerman, F. J., Christakis, D. A. and Meltzoff, A.N. « Television and DVD/Video Viewing in Children Younger Than 2 Years », *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine*, 161 (2007) : 473-479.

Sitographie

****non exhaustive, elle reflète les sites de référence des membres de la commission et des personnalités auditionnées ainsi que des exemples observés ou cités en audition****

Alliance des civilisations (2009): « Mapping Media Education Policies Worldwide : visions, programmes, challenges » Frau-Meigs, D. et Torrent, J. (eds) téléchargeable à: http://www.unaoc.org/images//mapping_media_education_book_final_version.pdf/

Association for Media Literacy, Canada (2005). « Key Concepts of Media Literacy » www.aml.ca/whatis/

Association Action innocence, protection de l'enfance sur internet, <http://www.actioninnocence.org/france/web/Home.aspx?page=126&idSite=2>

BBC (2008) « Me and My Movie » <http://www.bbc.co.uk/cbbc/meandmymovie/>

___ (2008) « People's War » <http://www.bbc.co.uk/ww2peopleswar/>

___ (2008) « 21st Century Classroom » <http://www.bbc.co.uk/21cc/>

___ (2007) « Blast » <http://www.bbc.co.uk/blast/film/>

___ (2007) « BBC News School Report »

http://news.bbc.co.uk/1/hi/school_report/default.stm/

___ (2005--) « Newsround » <http://news.bbc.co.uk/cbbcnews/default.stm>

CAC, Conseil de l'Audiovisuel Catalan, Recherches sur l'éducation aux médias, *Quaderns del CAC* (en Anglais, Français, Castillan et Catalan) consultable à <http://www.cac.cat/web/recerca/index.jsp?MjM%03D&Mw%03D%03D&>

CEMEA (2008) « Jeunes, médias, violences » www.cemea.asso.fr/multimedia/enfants-medias/spip.php?article64

Center for Digital Story Telling, Berkeley <http://www.storycenter.org/index1.html>

CIEM (2003). Collectif interassociatif enfance et médias. France. Le rapport du CIEM « L'environnement médiatique des jeunes : *Que transmettons nous à nos enfants ?* » (Frau-Meigs et Jehel) www.collectifciem.org/spip.php?article112

CLEMI, Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information, France, www.clemi.org/

Commission nationale de l'informatique et des libertés <http://www.cnil.fr/>, et son portail junior : <http://www.cnil.fr/index.php?id=13> .

Commission européenne (2007). Directive « Services de Médias audiovisuels » (2007/65/EC) téléchargeable à : www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009_0068+0+DOC+XML+V0//FR -

« Une approche européenne de l'éducation aux médias dans l'environnement numérique » COM (2007) 833 final téléchargeable à : http://ec.europa.eu/avpolicy/media_literacy/docs/com/fr.pdf
Programme « safer internet » (2008) http://ec.europa.eu/information_society/activities/sip/index_en.htm

Conseil de l'Europe (2006) « Manuel de Maîtrise de l'Internet », téléchargeable à : www.coe.int/t/dghl/StandardSetting/InternetLiteracy/ManuelMaitriseInternet_3_FR.asp

__Conseil de l'Europe (2008) « Wild Web Woods » téléchargeable à : www.coe.int/T/TransversalProjects/Children/News/WildWeb_en.asp

__Conseil de l'Europe (2006) recommandation « Empowering young people in the information society », Frau-Meigs, D (rapporteur), Erevan (Arménie), Consultable en ligne à www.coe.int/human_rights/ (version anglaise et française)

__Conseil de l'Europe (2007) Programme « Media Literacy and Human Rights: Education for Sustainable Democratic Societies », Frau-Meigs, D. (rapporteur), Graz (Autriche), Consultable en ligne à www.coe.int/human_rights/ (version française et anglaise)

Conseil supérieur de l'audiovisuel, site dédié à la protection de l'enfance, France, www.csa.fr/protection_mineurs_TV/

e-Enfance, association française de protection de l'enfance, www.e-enfance.org/

Forum des droits sur l'internet, France, www.foruminternet.org, avec un portail destiné aux parents dédié, <http://www.foruminternet.org/mini-sites/conseils-parents/>

France 5, chaîne française de télévision publique dédiée aux savoirs et à la connaissance, www.france5.fr/ ; France 5 édite le site CuriopèreTV, site de vidéos et ressources éducatives, www.curiosphere.tv/, lesite.tv, www.lesite.tv/, espace vidéo des enseignants et des élèves et zeprofs.tv, www.zeprofs.tv, espace dédié aux enseignants

INA, Institut national de l'audiovisuel, France, espace dédié aux jeunes et à l'éducation aux médias, <http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=apecole>

Media-Awareness Network, Canada (2000) « Media Education in Canada » http://www.media-awareness.ca/francais/enseignants/education_aux_medias_canada/canada.cfm

Media School, fondation de la télévision DAUM, Corée du Sud (2005--)
<http://mediaschool.daum.net/chan/press/intro.do>

Media Smart, secteur semi-privé (non profit), Royaume-Uni (2002--)
<http://www.mediasmart.org.uk/>

Ministère de la Famille français, site de protection de l'enfance sur tous les supports, <http://www.media.famille.gouv.fr/>

Ministère de l'Intérieur français, site de signalement des contenus illicites sur internet
www.internet-signalement.gouv.fr/

Ministère de l'éducation, Programme Escuela Y Medios, Argentine (2007--)
www.me.gov.ar/escuelaymedios/material.html

Mira Media, ONG, Pays-Bas (2007--)
www.miramedia.nl/uk/index.htm

Pestalozzi Programme (2009) modules for media education and human rights
http://www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Activities/Modules/ML/ML_intro_EN.asp#TopOfPage

PédaGoJeux, initiative française sur le bon usage des jeux vidéos, www.pedagojeux.fr/

OFCOM (2008), UK, OFCOM Newsletter on Media Literacy
www.ofcom.org.uk/advice/media_literacy/mediaLiteracyEducationResourc/

Parlement européen (2008) Rapport de Christa Prets sur « la compétence médiatique dans le monde numérique »
www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0461+0+DOC+XML+V0//FR

Salzburg Global Programme, Autriche (2006--)
<http://www.salzburg.umd.edu/>

Temple University's Media Education Lab, Etats-Unis (2007--)
<http://www.mediaeducationlab.com>

UNAF, Union nationale des associations familiales de France, rubrique famille et nouvelles technologies, www.unaf.fr/spip.php?rubrique20

University of Sheffield and the United Kingdom Literacy Association (UKLA) (2008) Evaluation of the BFI « Lead practitioners in moving image education »
<http://www.sheffield.ac.uk/mediacentre/2008/955.html>

Unesco (2007) « Education aux médias : guide à l'usage des enseignants, étudiants, parents et professionnels » Frau-Meigs, D. (ed) téléchargeable à :
http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=23714&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Youth Voice, fondation de la télévision DAUM, Corée du Sud (2005--)
<http://youthvoice.daum.net/>